

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

A V R I L 1745.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 17. part. in 89. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

237
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Avril 1745.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Littérature
& autres remarques curieuses.*

Toute bonne Littérature est également instructive & agréable; & quelque tard qu'on en rende raison, comme nous sommes obligés de le faire souvent pour des matieres du tems qui absorbent la curiosité publique, elle n'en est jamais moins bien reçüe des honnêtes gens. De ce genre est une *Dissertation sur la Félicité*, petit ouvrage de 28. pages in 8°. puisque c'est proprement la Philosophie des honnêtes gens. Son Auteur Mr. de R. est un savant du premier ordre, dont nous avons déjà donné par Extrait dans nos Journaux divers ouvrages excellens de recherches historiques & de Littérature. Celui-ci fait voir qu'il fait allier la vraie Philosophie, la Philosophie du cœur, avec des connoissances agréables, & même utiles; mais dont l'utilité ne

I.

*Dissertation
sur la Féli-
cité.*

s'étend pas toujours à toutes les conditions, & qui n'intéressent pas tous les hommes, comme le sujet qu'il traite aujourd'hui. Dans un Avertissement, il déclare que *la Félicité qui fait l'objet de cette Dissertation, est celle que l'homme peut posséder dans l'état de la Nature, & de la Société Civile, par le bon usage qu'il fait de sa raison.* Mais il ne prétend pas qu'il y borne ses vûes & ses soins : il veut, par la recherche de ce bonheur, l'élever à celle d'un bonheur plus solide & plus durable. *Cette considération, dit-il, est très-propre à le conduire à une Félicité plus excellente, que nous ne pouvons acquérir qu'en rendant nos actions relatives à Dieu, par le bon usage de notre liberté, animée par la Foi, & soutenue par la Grace Divine.* Langage bien différent de celui de ces prétendus Philosophes, qui n'attendent rien que d'eux-mêmes, & qui ne se proposent d'autre fin que les biens présents.

M. de R. entreprend dans cette Dissertation de fixer l'idée du vrai bonheur, & d'établir les moyens de l'acquérir. D'abord il examine divers sentimens sur la nature du bonheur. *Aristote* le faisoit consister dans la possession de tous les biens de l'esprit, du corps & de la fortune; la vertu, la science, la force, la santé, la beauté, la noblesse, l'opulence, les amis, la postérité, & par-dessus tout, le contentement. Ce dernier seul auroit suffi; & la question néanmoins ne seroit pas décidée, puisqu'il resteroit à savoir quels sont les biens qui peuvent sûrement le procurer. Mais où le trouver cet assemblage de tous les biens? Et puis, est-il bien vrai que leur concours soit nécessaire pour rendre l'homme heureux? « La Science est un bien, mais faut-il absolument être Savant pour être heu- »

» IEUX ?

» reux ? Faut-il encore joindre la force à la
» science, & les talens d'un Gladiateur à ceux
» d'un homme de Lettres ? Enfin est-on exclus
» du bonheur, parce qu'on l'est de la beauté
» ou de la noblesse ? » L'est-on même, parce
qu'on n'est pas riche ? *Solon* disoit, qu'on ne
peut rien décider sur le bonheur de l'homme
avant sa mort. *Ovide* a pensé comme *Solon* :

Scilicet ultima semper,

dit ce Poëte,

Expectanda dies homini est, dicique beatus

Ante obitum nemo, supremaque funera, debet.

Cela est vrai du bonheur de l'autre vie : c'est
la mort qui nous l'assure, & qui y met le sceau.
Mais en quoi consiste la félicité de celle-ci ?
Cette Sentence ne nous en instruit pas. D'ailleurs
il peut y avoir dans la vie des momens heu-
reux mêlés de disgrâces & d'adversités : Il y a
des jours sereins, & des tems orageux ; & un
homme heureux à la mort, n'auroit pas jouï
pour cela d'un bonheur constant. *La continuité*
même d'un bien ne serviroit de rien pour rendre
un homme heureux, à moins que ce bien ne fût
tel, qu'il pût faire son bonheur. Mais qui peut se
promettre sur la Terre un bien de cette espèce ?
Ceux qui nous renvoient à l'autre monde, &
qui se contentent de nous exhorter en attendant,
à souffrir notre sort avec patience, nous donnent
un fort bon conseil. Cependant, s'ils prétendent
exclure de celui-ci toute espèce de félicité, mê-
me imparfaite & passagère, leur morale est bien
peu consolante. Pour en adoucir l'amertume,
la Poëse, dit notre Auteur, *n'a pas manqué d'em-*
bellir des plus brillantes images l'idée des biens qu'elle
nous promet, & dont nous n'avons ici que l'avant-

gout ; encore n'est-ce qu'en peinture. Il rapporte une description charmante que *Claudien* fait des Champs Elysées, & il ajoute sagement : *Mais cette béatitude céleste que la Foi constate, n'est point du ressort de la simple Philosophie.*

Où trouver donc celle que nous cherchons ici-bas, & quel état, ou quel âge pourra nous la procurer, où nous permettre d'en jouir ? « Les » enfans ne sont pas propres à connoître la » Félicité. Ils obéissent à tous les objets qui » frappent les sens ; ils passent dans un moment » de l'espérance à la crainte, de la tristesse à » la joye, de l'amusement à l'ennui. » Il semble que la jeunesse soit le tems le plus » délicieux de la vie. Les ressorts sont neufs, » les sentimens sont vifs. Mais la cupidité est » trop forte, & le jugement trop foible. . . . » L'âge mûr est un guide plus sûr : il met un » frein à nos desirs ; l'expérience l'éclaire, la ré- » flexion l'accompagne. » Ces dispositions sont plus favorables à la recherche & à la possession du bonheur : mais elles ne le produisent pas par elles-mêmes.

» Le sentiment qui fait consister le bonheur » dans la volupté, *continue Mr. de R.* seroit » assez généralement goûté. *Démocrite* disoit » qu'une vie sans plaisirs, étoit une longue route » sans Hôtelleries. » Mais ces plaisirs qui flattent les sens, ne peuvent contenter le cœur, & ils sont sujets à de fâcheux retours : *Nocet emptâ dolore voluptas.*

» La vertu Stoïque foule fièrement aux pieds » la volupté Epicurienne ; mais elle me rebute » par son austérité, & me révolte par ses paradoxes. » A qui ces rigides Philosophes persuaderont-ils que la santé & la maladie sont choses

choses indifférentes ; que la douleur n'est pas un mal ? *Locke* trouve ridicules les disputes des Philosophes, qui cherchoient si la félicité consiste dans les richesses, dans la volupté, dans la vertu, dans la contemplation, &c. C'est, selon lui, disputer des goûts. Or on sait que des mets exquis pour les uns, sont fort dégoûtans pour d'autres. Ainsi ce qui fait le plaisir de quelqu'un, pourroit être le supplice d'un autre. « De-là cette variété d'inclinations » & de caractères qu'*Horace* a si bien décrits » dans sa première Ode à *Mécène* » dont *M. de R.* donne ici la traduction.

Il accorde au Philosophe Anglois que cette variété de goûts & de caractères, prouve que les hommes peuvent trouver leur félicité dans différentes choses.

Mais, pour ce qu'il ajoute « que s'il n'y » a rien à espérer au de-là du tombeau, la conclusion seroit fort juste, *mangeons & buvons . . .* » car demain nous mourrons » *M. de R.* combat ce raisonnement des libertins, bien facile à détruire, même dans la supposition de *M. Locke*. En effet, ce n'est pas précisément la jouissance d'un bien présent qui rend l'homme heureux, il faut encore qu'il puisse en jouir sans trouble & sans inquiétude. Car, s'il prévoit qu'il lui attirera des peines & des chagrins, qu'il lui en coûtera des regrets ; peut on dire qu'il soit heureux en le possédant ? S'il en jouit sans en craindre, sans en prévoir les suites, c'est une stupidité qui le rabaisse à la condition des bêtes. Oseroit-il s'applaudir de cette prétendue félicité, qui ne peut être regardée que comme l'excès & le comble de la misère ? De toutes ces réflexions, notre Auteur conclut que le bonheur de l'homme dans ce monde ne consiste, ni dans les richesses,

ses, ni dans les plaisirs des sens, ni dans l'austère vertu de Zénon, mais uniquement dans la paix du cœur, & que c'est du choix & de la modération de nos desirs, que dépend notre félicité. Reste à examiner par quels moyens on peut y parvenir.

Puisque l'homme cherche naturellement son bien, ce qui peut lui faire plaisir, & le contenter, ce penchant nécessaire n'a rien de mauvais en soi; & condamner les desirs naturels, ce seroit condamner la Sagesse suprême qui les a mis en nous pour notre conservation. Ce sont ces desirs qui nous portent vers les objets propres à satisfaire à nos besoins. Mais il faut en user avec modération, & nous renfermer dans les bornes de la nature & de la raison. Le feu à certaine distance nous échauffe, nous réjouit & nous ranime; senti de trop près, il nous incommode, il nous brûle. Un exercice modéré entretient la santé; s'il est violent, s'il est outré, il la détruit. Il en est de même des autres objets sensibles: ils se tournent en poison pour punir nos excès, dès que nous nous y livrons sans mesure.

Mais les passions ne connoissent point de bornes: ce qui est dit de la cupidité, de l'avarice, convient également à toutes les autres:

Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit.

La peinture que fait M. de R. de ceux qui s'y abandonnent, n'est que trop vraie. Elle est embellie de divers traits tirés des Auteurs anciens, que celui-ci possède parfaitement. Le voluptueux, l'homme dominé par l'amour des femmes, l'envieux, l'avare, l'ambitieux paroissent sur la scène; & tous ces personnages ont
eclâ

cela de commun, qu'ils sont extrêmes. Les passions sont par leur violence le tourment de ceux qu'elles possèdent; & les remords, les troubles, les allarmes dont elles sont suivies, en sont dans ce monde même une juste punition. Ce sont chez les Poètes les Furies qui poursuivent *Oreste*, les Vautours qui dévorent *Prométhée*; c'est la rouë d'*Ixion*, la soif qui tourmente *Tantale*, le tonneau des *Danaïdes*, &c. Au moins est-ce la pensée de *Lucrèce*. Mais ce Poète Epicurien, cité par notre Auteur, pousse trop loin cette idée, en réduisant aux seuls maux de cette vie, les supplices que les Payens eux-mêmes font souffrir aux méchans après leur mort.

» Certainement, continuë M. de R. (& c'est
» la conclusion de l'induction qu'il vient de
» faire) lorsque nous désirons trop, nous en-
» tendons mal nos intérêts; & la Loi qui nous
» ordonne d'être doux, charitables, patients, so-
» bres, modestes, continens, est une Loi salutaire,
» tant pour la vie présente, que pour la vie fu-
» ture. . . . Il n'y a point, ajoute-t-il, de
» contentement à espérer avec le vice; & le pre-
» mier pas qu'il faut faire pour arriver au bon-
» heur, c'est de rompre tout commerce avec lui. »
Il exhorte ensuite les hommes à résister coura-
geusement à leurs passions, à s'armer du bouclier
de *Minerve*, pour pétrifier tous ces fougueux enfans
de la *Cupidité*. Et pour montrer que cette victoi-
re n'est pas impossible, il en appelle au senti-
ment intérieur, au témoignage de notre con-
science. Nous sentons, dit-il, que nous avons le
pouvoir de balancer le bien & le mal que nos actions
doivent produire, & par conséquent de préférer la
vertu au vice. Nous le pouvons, & dès que nous
négligeons de le faire, nous sommes coupables.

Mais,

Mais qu'est-ce que la vertu, dont la pratique fait nôtre félicité dans cette vie? il la fait consister dans ce qu'il appelle le *Bien naturel*. « Une » juste mesure de ce Bien, c'est la vertu; une » fausse mesure, c'est le vice. J'appelle, *dit-il*, » bien naturel tout ce qui peut conserver l'union » de l'esprit avec le corps. Tout ce qui tend à » rompre cette union, n'est point un bien naturel. » Ce n'est point un bien naturel que de se donner » la mort; » & selon les lumières & les principes de la droite raison, il n'y a ni vertu, ni constance, ni fermeté dans cette action, parce qu'elle détruit l'union de l'esprit & du corps, sans laquelle il ne peut y avoir pour l'homme aucun bien dans ce monde. Il ajoute qu'il faut de la fermeté & du courage, pour supporter les maux de cette vie. S'en délivrer par une mort volontaire & anticipée, c'est lâcheté, c'est foiblesse, c'est un acte de désespoir contraire à la confiance, à l'espérance que nous devons avoir en l'Être Tout-Puissant, Auteur de tous les biens. Ce n'est pas non plus un bien naturel de se livrer aux passions; ce que nous avons dit sur ce sujet, & plus encore l'expérience le fait assez sentir.

Enfin, après quelques développemens de ce principe, ou de cette définition de la vertu, M. de R. reprend ainsi. « Voilà l'idée du *Bien* » *naturel*: c'est la nature elle-même, renfermée » dans de justes limites; c'est ce juste milieu, » placé entre les vices extrêmes. »

Virtus est medium vitiorum, & utrinque reductum.

Cette vertu, cette modération qui nous éloigne des extrémités vicieuses, est ce qui produit la tranquillité, la paix du cœur, en quoi consiste immédiatement la félicité. Au reste on peut se

se la procurer dans tous les états. La pauvreté, la bassesse, l'obscurité n'en excluent pas : La grandeur, les richesses, les plaisirs, les honneurs, n'en assurent point la possession. Mais dans quelque état qu'il se trouve, l'homme qui fait se borner, qui fait rendre ses actions conformes à l'ordre de la nature, peut être heureux.

L'Auteur prévient ici une objection qu'on pourroit lui faire. Selon vos principes, dira-t-on, nous sommes donc les seuls artisans de nôtre bonheur, & il ne tient qu'à nous d'être heureux. Il répond que le bonheur dont il parle, le bonheur de cette vie, n'est point un bonheur parfait qui nous mette à couvert des accidens qui peuvent le troubler : Que le Sage trouve dans sa raison de quoi tempérer l'amertume de sa peine : que préparé à tous les événemens, il n'est point surpris par l'adversité, & il la soutient avec constance. *Je ne saurois dire, continuë-t il, ce malheur ne m'arrivera jamais, mais lorsque je dis je ne mentirai jamais, je ne tromperai, je ne trahirai personne, non seulement je puis le dire, mais l'effectuer. Or il n'y a ni richesse, ni noblesse, ni dignité, ni grandeur, qui apporte tant de sécurité & de douceur à la vie de l'homme, que d'avoir le cœur exempt de mauvais desirs. C'est la source de la vraie félicité &c.* Voilà les biens qui dépendent de nous, & qui peuvent nous consoler des maux qui n'en dépendent pas.

Enfin il est bon de considérer qu'il y a souvent plus d'opinion que de réalité dans les maux dont nous nous plaignons. Nous ne sommes malheureux que par comparaison, par la vûe de l'état plus fortuné d'où nous sommes déchus, ou de celui où nous aspirons. C'est nôtre ambition, c'est l'envie que nous portons à
ceux

ceux qui jouissent d'une fortune heureuse ; ce sont nos passions qui sont notre tourment. Mais jettons les yeux sur ceux que le sort a moins épargnés que nous, nous trouverons de quoi adoucir la rigueur du nôtre. Telles sont les leçons de sagesse que donne M. de R. dans cette Dissertation. Il la finit par une courte récapitulation, qui en est une juste Analyse.

C'est dans la paix du cœur que consiste la félicité : La vertu seule peut produire cette paix. Les maux qui peuvent la troubler, sont soumis à notre volonté, ou ils n'en dépendent pas. Les premiers sont des passions ou des préjugés : Nous pouvons les vaincre ou les dissiper par la force de la raison. Les seconds sont les accidens auxquels tous les hommes sont sujets : mais le sage, homme vertueux, en est moins troublé qu'un autre. Ainsi, l'homme le plus raisonnable, le plus vertueux sera toujours le plus heureux, le plus content. Il faut se souvenir que M. de R. parle ici simplement en Philosophe, sans préjudice, & sans exclusion des secours que la Religion fournit, & sans lesquels il faut convenir que la Philosophie seroit une foible ressource dans bien des circonstances, & des situations où l'on peut se trouver.

II.
Méropé
Françoise.

La *Méropé* de Mr. de Voltaire est assez connue de tous les amateurs des pièces de cet habile homme, pour s'abstenir d'en faire ici l'anatomie : Aussi après avoir eu de grands applaudissemens dans les représentations, elle a été imprimée l'année dernière en grand in 8°. chez Prault, fils, à Paris.

Des pièces de Littérature qui accompagnent cette *Méropé*, sont 1°. une *Lettre au Marquis de Maffei*,

Maffei, dans laquelle, en rendant à cet illustre Auteur la justice qui lui est dûë, Mr. de Voltaire rapporte les raisons qui l'ont empêché de suivre par tout son modèle.

2°. Une autre *Lettre sur l'esprit*. « Ce qu'on appelle esprit, dit Mr. de Voltaire, est tantôt une comparaison nouvelle, tantôt une allusion fixe: Ici l'abus d'un mot qu'on presume dans un sens, & qu'on laisse entendre dans un autre; là un rapport délicat entre deux idées peu communes: c'est une métaphore singulière; c'est une recherche de ce qu'un objet ne présente pas d'abord; mais de ce qui est en effet dans lui; c'est l'art ou de réunir deux choses éloignées, ou de diviser deux choses qui paroissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre; c'est celui de ne dire qu'à moitié sa pensée, pour la laisser deviner. » C'est toute cette affectation, cette recherche de pensées, que Mr. de Voltaire condamne, du moins dans les grands ouvrages, faits pour instruire, ou pour toucher.

3°. La troisième pièce a pour titre: *Considérations sur l'Histoire*. Mr. de Voltaire voudroit qu'au lieu de s'arrêter à donner scrupuleusement des dates, à détailler des faits peu importants, on écrivît l'Histoire en philosophe & en politique, qu'on fit connoître les forces d'un Etat, ou son affoiblissement, les causes de l'un & de l'autre, le progrès ou la décadence des arts, &c.

4°. La quatrième pièce est une *Lettre à Mr. Norberg, Chapelain du Roi de Suede Charles XII. Auteur de l'Histoire de ce Monarque*. A Londres 1744. C'est une critique de cette Histoire, & une défense de celle qu'à faite Mr. de Voltaire. On

s'y plaint aussi de la maniere dont Mr. Norberg a parlé de ceux qui ont travaillé sur le même sujet.

III.
Sujets proposés pour
des prix.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres de Paris propose pour sujet du prix qu'elle distribuera à Pâques de l'année prochaine 1746. d'examiner & de déterminer : *Quel a été l'état des Sciences en France, sous les régnes de Charles VI. & de Charles VII.* Ce prix est une médaille d'or de la valeur de 400. livres. Toutes personnes de quelque Pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, sont admises à concourir pour ce prix. Les ouvrages peuvent être écrits en François & en Latin. Les Auteurs mettront simplement une devise à leurs ouvrages : Mais pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leur nom, demeure & qualité. Ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du prix.

Autre Prix. L'Evêque de Montauban ayant destiné la somme de 250. livres, pour donner un prix de pareille valeur à celui qui, au jugement de la Société Littéraire * établie en cette Ville, se trouvera avoir fait le meilleur discours sur un sujet relatif à quelque point de morale, tiré des Livres saints, suivant l'usage de l'Académie Française ; la Société avertit le public qu'elle distribuera ce prix le 25. Août prochain, fête de St. Louis. Le sujet de ce discours pour la présente année est, *l'Épreuve de l'adversité est*
pour

* Cette Société est érigée en Académie des Belles-Lettres, depuis le mois de Juillet de l'année dernière, par Lettres Patentes du Roi, enrégistrées au Parlement de Toulouse le 21. Août suivant.

pour le Sage une source de lumiere, conformément à ces paroles de l'Ecriture: *Qui non est tentatus, quid scit?* Ecclef. c. 34. v. 9. Le prix de l'année 1744. ayant été réservé, il y en aura deux à distribuer, ce jour-là 25. Août. Les discours ne doivent être tout au plus que de demie heure de lecture, & finir toujours par une courte priere à Jesus - Christ. Ceux qui en auront composés, les feront remettre dans tout le mois de Mai prochain au Secretaire de l'Académie. On n'en recevra aucun qui n'ait une approbation signée de deux Docteurs en Théologie. On doit envoyer les paquets par la poste & francs de port. Les autres conditions sont comme celles que donne l'Académie Françoisé.

L'Académie Royale des Sciences de Dijon donne le sujet suivant pour le prix de Physique de la présente année 1745. *Déterminer la nature des sels, pour les différentes configurations de leurs cristaux.* On adresse aussi au Secretaire de l'Académie les paquets francs de port, & les Auteurs des pièces doivent se soumettre pour le reste aux formalités communes avec toutes les Académies du Royaume, sans quoi les ouvrages sont rejettés.

Le Roi de Prusse ayant depuis peu mis l'Académie Royale de Berlin en état d'assigner aussi des récompenses aux Savans, qui se distingueroient par des découvertes curieuses & intéressantes, cette Académie pour répondre aux intentions & aux ordres de ce Prince, a proposé un prix de 50. ducats en faveur de celui qui réussira le mieux à expliquer *la véritable cause de l'Electricité des Corps, & de tous les phénomènes qu'on y a découverts jusqu'à présent.* Ce prix, pour lequel les pièces écrites en Latin, en Allemand,

ou en François, n'ont été admises que jusqu'au premier du présent mois d'Avril, sous les signes & les conditions observés dans les Académies du Royaume de France; ce prix-dis-je, se distribuera dans l'Assemblée générale de l'Académie, qui se tiendra le 31. Mai prochain.

Le mot de l'Enigme du mois passé est l'Ombre.

E N I G M E.

PAr le fer traversée au beau milieu du corps;
Je suis pendue en l'air, & mes enfans se noyent.

Deux malheureux jumeaux que les humains envoient,

Pour leur propre salut, aux ténébres des morts.



Dessus le col je porte une chaîne pesante;

Par où je les ramene à la clarté du jour.

Dès que je suis pour l'un active & bienfaisante;
L'autre aussi-tôt se plaint de mon manque d'amour.



Fut-il jamais destin plus triste que le nôtre?

Je n'en puis sauver un qu'étant contraire à l'autre:

Celui que j'ai sauvé revoyant la clarté,

Vêmit comme un torrent l'eau dont sa panse est pleine:



Alors je me repose; & je reprends haleine:

Mais l'autre cependant se perd d'autre côté

Roulant donc sur moi-même, & sur ma vieille trace,

Derechef je retourne à mes premiers travaux.



Pour fruit de mon ardeur, qui jamais ne se lasse,

Je ne puis recueillir qu'une chaîne de maux;

Tantale que je suis, l'onde fuit de ma bouche,

Elle vient droit à moi, mais jamais ne me touche.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

Angleterre. La séance du Parlement continuë, dans une grande unanimité, à prendre ses résolutions, soit pour mettre le Roi en état de pousser la présente guerre contre l'Espagne & contre la France avec toute la vigueur possible par terre & par mer, soit pour soutenir la Reine de Hongrie & de Bohême & ses Alliés, en leur accordant jusqu'au triple des sommes stipulées par les Traités d'engagemens qui sont conclus: Et si l'on dit juste, l'Impératrice de Russie recevra aussi une somme de 400000. livres sterlings. Les affaires du dedans se traitent également avec cette tranquillité qui donne toute satisfaction à la Cour; & le Roi l'a témoigné le 25. Janvier, jour auquel s'étant rendu à la Chambre des Pairs, & y ayant mandé les Communes, il fit aux deux Chambres le discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS,

C'est avec bien du plaisir que je saisis cette occasion de vous témoigner ma parfaite satisfaction de la diligence & de l'unanimité avec lesquelles vous procédez aux affaires dans cette séance du Parlement, ainsi que du zèle que vous faites paroître pour la cause commune & pour l'honneur & le véritable intérêt de la Grande-Bretagne.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie de l'empressement & de l'attention que vous avez apportés en subvenant déjà à

une partie si considérable des subsides. Je ne doute point que le même zèle & les mêmes dispositions ne vous portent à me mettre en état non-seulement de remplir les alliances dans lesquelles je suis actuellement engagé, mais aussi de concerter, dans cette importante conjoncture, telles autres mesures qui seront jugées nécessaires pour le soutien de la Reine d'Hongrie, & pour pousser avec vigueur la présente guerre, afin de parvenir à une paix sûre & honorable.

MYLORDS ET MESSIEURS.

J'ai conclu, conjointement avec la Reine d'Hongrie & les Etats Généraux, un Traité avec le Roi de Pologne; lequel j'ai ordonné de remettre devant vous. Je ne puis me dispenser de vous recommander toujours la même application & unanimité dans vos délibérations, puisque rien ne sauroit donner plus d'encouragement à mes alliés, ni ajouter plus de poids à nos efforts.

Sur quoi les deux Chambres présenterent chacune le 27. une Adresse au Roi, dans lesquelles elles le remercient de son discours, & l'assurent du soutien & de la concurrence de son Parlement, dans toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour l'honneur & le véritable intérêt de sa Couronne & de ses Royaumes; pour le soutien de la Reine de Hongrie & de Bohême, & pour pousser avec vigueur la présente guerre, tellement que l'on puisse parvenir à une paix sûre & honorable: Et le premier de Mars le Chancelier de l'Echiquier remit devant la Chambre des Communes le Traité dont il est fait mention dans le discours du Roi, & dont voici le contenu.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE TRINITE,
AMEN.

Comme à l'occasion de la mort de l'Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire, décédé sans enfans mâles, les Traités les plus sacrés & les plus explicites n'ont pû empêcher qu'il ne se soit élevé dans l'Empire des troubles qui l'ont rempli de calamités, & qui menacent sa Liberté, aussi-bien que sa Constitution: Et comme ces troubles sont contraires aux engagements solennels, aux intentions pacifiques, aux justes droits & aux intérêts essentiels des Hauts-Contractans: Ainsi, afin d'obvier autant qu'il est en eux, aux dommages qui peuvent résulter pour eux-mêmes & pour toute l'Europe de la continuation & du progrès de ces troubles, & afin d'animer & d'encourager à suivre leur exemple, tous les Princes & Etats intéressés comme eux à sauver l'Europe en général, & l'Empire en particulier des maux sous lesquels ils gémissent, & des dangers dont ils sont menacés, & de maintenir la Foi des Traités qui assurent la liberté & la tranquillité publiques; le Sérénissime & Très-Puissant Prince George II. (le titre en plein du Roi de la Grande-Bretagne) la Sérénissime & Très-Puissante Princesse Marie-Thérèse, (le titre en plein de la Reine d'Hongrie) le Sérénissime & Très-Puissant Prince Frederic-Auguste, (le titre en plein du Roi de Pologne, Electeur de Saxe) & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays Bas, &c. ont résolu de se lier ensemble plus étroitement & plus inséparablement, & d'unir leurs conseils & leurs forces, afin de pourvoir plus efficacement, & d'un commun concert, à leur sûreté tant présente que future, à leur conservation réciproque & à celle de l'Empire, & spécialement pour appaiser

les troubles qui y ont été excités, & pour en détourner toute invasion nouvelle. A cet effet, & ne voulant pas, dans un cas aussi urgent, tarder à effectuer des intentions si loüables, ils ont autorisé leurs Ministres Plénipotentiaires à en discuter & régler les détails; savoir, le Sieur Thomas Villiers, &c. le Sr. Nicolas Comte d'Estershasi, &c. le Sr. Henri Comte de Brühl, &c. & le Sr. Corneille Calkoen, &c. (le titre de chacun de ces Ministres exprimé en plein) lesquels, après s'être entre-communiés leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans.

I. Il y aura dès-à-présent & pour tous les tems à venir, une amitié, union & alliance ferme, constante & inaltérable, & une confiance & correspondance parfaite & intime entre Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, Sa Maj. la Reine d'Hongrie & de Bohême, Sa Maj. le Roi de Pologne Electeur de Saxe, & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies, leurs Royaumes, Etats, Terres & Sujets. Ils seront tenus, tant pour eux que pour leurs Successeurs, de se soutenir & de s'entre-aider réciproquement; de veiller à leur sûreté mutuelle comme à la leur propre; de procurer avec soin & affection ce qui leur sera avantageux, & d'éloigner & empêcher autant qu'ils le pourront, tout ce qui sera nuisible à eux-mêmes, ou à la cause publique.

II. Pour cet effet, les Hauts-Contractans prendront ensemble, dès-à-présent & de concert, les mesures les plus efficaces pour rétablir & raffermir la paix & le bon ordre en Europe, particulièrement dans l'Empire, de même que pour s'entre-aider réciproquement à protéger & à défendre tous les Royaumes, Etats, Pays, Provinces, Terres, Droits & Possessions dont ils jouissent actuellement ou doivent jouir en vertu des Traités de paix, d'alliance & de garantie qui subsistent entre-eux, ou entre quel-

qu'un d'entre-eux ; tous lesquels Traités , spécialement ceux d'alliance , de garantie & de défense mutuelle , resteront en pleine vigueur , entant qu'ils concernent les Hauts-Contractans respectivement.

III. Sa Majesté Polonoise , Electeur de Saxe , confirme & renouvelle sur-tout très-expressément , en la maniere la plus stable & la plus irrévocable , tant pour Elle que pour ses Héritiers & Successeurs , la garantie de l'ordre de succession établi dans la Sérénissime Maison d'Autriche , par la Sanction-Pragmatique , comme Sa Majesté Britannique & les Seigneurs Etats-Généraux s'y sont engagés , auquel ordre de succession le Corps de l'Empire a aussi donné sa garantie & sa sanction ; promettant de concourir de toutes ses forces à ce qu'il ne soit jamais porté aucune atteinte ultérieure à un réglemeut si salutaire , qui est nécessaire à la sûreté de l'Empire & au repos de l'Europe en général , & qui intéresse si essentiellement la propre postérité de Sa Majesté Polonoise , à laquelle ce réglemeut assure ladite succession , après l'extinction des descendans du feu Empereur Charles VI.

IV. A cet effet le Royaume de Boheme se trouvant attaqué actuellement , Sa Majesté Polonoise , Electeur de Saxe , agira immédiatement avec une Armée de trente mille hommes de troupes auxiliaires pour la défense dudit Royaume & pour la sûreté de Sa Majesté la Reine d'Hongrie.

V. Pour subvenir aux fraix d'un armement aussi considérable , fait en faveur de la cause-commune , Sa Majesté Britannique , & les Seigneurs Etats-Généraux s'engagent de fournir à Sa Majesté Polonoise , Electeur de Saxe , tant que la nécessité le requérera , un subside annuel de cent-cinquante mille livres sterlings , à commencer du premier Janvier 1745. nouveau stile , & payable régulièrement de

trois en trois mois ; duquel subside Sa Maj. Britannique payera cent-mille livres sterlings, & les Seigneurs Etats-Généraux cinquante mille, évalués à la somme de cinq-cens cinquante-mille florins d'Hollande.

VI. Aussi tôt que tout danger aura cessé du côté de la Bohême & de l'Electorat de Saxe, à la satisfaction des Parties Contractantes, Sa Majesté Polonoise, Electeur de Saxe, fera marcher à la première réquisition, & entretiendra à ses propres fraix, & moyennant la continuation d'un subside de quatre-vingts-dix mille livres sterlings, payable sur le pied de la somme spécifiée dans l'article précédente, savoir, 60. mille livres sterlings, de la part de la Grande Bretagne, & 30. mille livres sterlings évalués à la somme de 330. mille florins d'Hollande, de la part de L. H. P. un Corps de dix-mille hommes de ses troupes, consistant en deux mille Cavaliers & 8. mille Fantassins, lequel sera employé dans les Pays-Bas, ou bien dans l'Empire, là où Sa Majesté Britannique, & les Seigneurs Etats-Généraux le jugeront nécessaire pour le bien de la cause-commune.

VII. Si à l'occasion des engagements que Sa Maj. Polonoise, Electeur de Saxe, contracte par la présente alliance, ses Etats en Allemagne venoient à être attaqués, outre l'assistance effective que les Alliés lui donneront pour sa défense immédiate, ils s'efforceront à lui procurer, de la part de l'agresseur, une satisfaction entière du dommage qui aura été causé dans lesdits Etats. Pour cet effet, si l'un ou l'autre de ses Pays venoit à être saisis, ils ne mettront pas les armes bas, que ses Etats ne lui soient pleinement restitués ; comme Sa Majesté Polonoise, Electeur de Saxe, persistera de son côté, inviolablement dans les mêmes engagements jusqu'à la paix, sur tout tant qu'il y aura, soit dans les

Etats

Etats de la Reine d'Hongrie & de Bohême, soit dans ceux des autres Hauts Contractans, des troupes ennemies, ou bien qu'il y aura quelque danger qu'il n'en rentre, soit dans lesdits Etats, soit dans le reste de l'Empire.

VIII. S'il plaît à Dieu de benir les mesures & les précautions que Sa Majesté Polonoise, Electeur de Saxe, concourra ainsi à prendre avec les autres Hauts-Contractans pour la sûreté présente & future de l'Europe en général, & de l'Empire en particulier; dans ce cas, Sa Majesté Polonoise, Electeur de Saxe, participera par des convenances qu'on lui procurera, aux avantages qui en résulteront. Les Hauts-Contractans promettent en général de prendre à la pacification prochaine, tous les soins possibles des intérêts de Sa Majesté Polonoise, Electeur de Saxe, & de ceux de sa Maison.

IX. Après la paix faite, les Hauts Contractans demeureront de même & pour toujours étroitement unis, & ils concerteront alors de quelle maniere ultérieure ils pourront pourvoir le plus efficacement à leur sûreté & à leur avantage réciproques.

X. Sa Majesté l'Impératrice de Toutes les Russies, ainsi que le Royaume & la République de Pologne sont nommément & dès à présent invités à accéder comme Parties-Contractantes à la présente alliance. Et l'on y admettra pareillement tous les Rois, Electeurs, Princes & Etats, qui ayant à cœur la liberté & la sûreté publiques, ainsi que la conservation du système de l'Empire, voudront y accéder.

XI. Le présent Traité d'alliance sera approuvé & ratifié par Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, par Sa Maj. la Reine d'Hongrie & de Bohême, par Sa Maj. le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & par les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies. Les ratifications seront échangées en dûe for-

me à Dresde dans l'espace de deux mois, ou plutôt s'il se peut.

En foi de quoi les susdits Ministres - Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Traité d'alliance, & y ont apposé les sceaux de leurs armes. Fait à Varsovie, le 8. de Janvier 1745. Signé, T. VILLIERS, (L. S.) N. Comte d'ESTERHASI, (L. S.) Comte de BRÜHL, (L. S.) C. CALKOEN, (L. S.)

Voilà le Traité dont nos derniers memoires avoient déjà montré le précis. Il a été depuis ratifié par le Roi, & les autres Puissances contractantes. C'est là tout ce qui s'est passé de remarquable au Parlement. Or le subside accordé pour cette année à la Reine de Hongrie & de Boheme, est de cinq cens mille livres sterlings; celui pour le Roi de Sardaigne de deux cens mille, un autre de 24299. pour l'Electeur de Cologne; & l'Electeur de Mayence en recevra un de 8620. Ce qui avec les quatre cens mille livres accordées ou à accorder à l'Impératrice de Russie, fait la somme d'onze cens trente deux mille 899. liv. ster. qui sortiront du Royaume seulement pour une année de subsides aux Puissances alliées de la Couronne, sans compter ce que coutent les troupes du Roi en Flandres & ailleurs, celles que S. M. a prises à son service des Princes étrangers; ni les diverses Escadres. Cependant toutes ces sommes se fournissent avec cette facilité qui étonne d'autant plus l'étranger, qu'il croyoit la Nation hors d'état de pouvoir les trouver, surtout à cause de la frayeuse guerre d'Espagne, qui tient si considérablement son commerce interrompu, & depuis toutes les grandes dépenses qui ont été faites, & se font tant pour en voir

une

une fin heureuse, que pour soutenir ce qu'on appelle la cause - commune.

Enfin le Maréchal Duc de Belleisle & le Comte son frere, se trouvent rendus depuis le 2. Mars de *Stade*, où ils ont été embarqués, dans le Donjon du Château de *Windsor*, qui a été préparé par ordre de la Cour, avec tout le soin possible, pour leur réception & leur logement pendant tout le tems qu'ils seront détenus. Le Roi a nommé le Général Folliot, du premier Régiment des Gardes, pour résider dans ce Château, & avoir l'œil sur ces illustres prisonniers. S. M. a nommé aussi huit Capitaines aux Gardes, ayant titres de Colonels, pour être auprès d'eux, & les garder. Il y en a toujours 4. qui se relevent alternativement chaque semaine. On a pourvû *Windsor* d'une grande quantité de vins & de provisions pour la table de ces deux Seigneurs, dont la dépense est fixée à cinquante livres sterlings par jour. Leurs appartemens sont meublés superbement; & pour tout le reste on remarque que le Roi ne pouvoit avoir plus d'attention pour eux. Du Donjon du Château où ils logent, ils découvrent la plus belle vûe que la campagne puisse offrir à une lieuë à la ronde, & ils y reçoivent des visites, mais nulle sans la permission d'un des Secrétaires d'Etat; car les huit Officiers aux Gardes qui doivent les garder, sont en même-tems chargés du soin qu'aucune personne suspecte ne soit admise auprès d'eux, & qu'on ne leur fasse tenir des Lettres qu'avec la connoissance du Lieutenant Général Folliot. Un Détachement des Gardes à pied monte tous les jours la garde au Château de *Windsor*; & pour finir le détail de ce qui concerne en ceci les Duc & Comte

de Belleisle, on dira qu'on avoit envoyé des Détachemens de Cavalerie & de Grenadiers à cheval, sur la route du Comté de *Kent* & sur celle du Comté de *Suffex*, afin de leur servir d'escorte, & de prévenir toute confusion de la part du peuple, dont on prévoyoit, ce qui est arrivé, que ces routes fourmilleroient le jour de leur arrivée. Du reste toutes les personnes qui ont gardé ces deux prisonniers d'Etat tant à *Elbingerode* qu'à *Stade*, & depuis leur embarquement, jusqu'à leur arrivée, ne peuvent assez se louer de leur caractère également gracieux & généreux, & attestent que rien ne peut être plus respectueux que les termes dans lesquels ils se sont constamment exprimés à l'égard du Roi. Ils ont fait des présens à toutes ces personnes; & entre autres le Maréchal de Belleisle a donné une rabatière d'or garnie de diamans à Mr. Byng, frere du Vicomte de Torrington, & qui a commandé les Vaisseaux de guerre de son transport: Les Capitaines ont reçu aussi chacun un présent, & il a fait distribuer 60. guinées à l'équipage du Vaisseau sur lequel il se trouvoit.

H O L L A N D E.

Peu de tems après que les Etats Généraux eurent fait à Mr. Trevor, Ministre de la Cour de Londres, la déclaration que nous avons rapportée le mois passé sur le Traité d'Alliance signé à *Varsovie*, & sur leur maniere de penser quant à une nouvelle élection Impériale, il est parti pour Londres, & y a fait raport de bouche au Roi son Maître des progrès de la négociations qu'est venu entamer à La Haye Milord Chesterfield, revêtu du caractère d'Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiere de L. H. P. Mr. Trevor qui est de retour depuis le 8. Mars,

a d'abord renouïé ses conférences avec ceux de l'Etat. Les autres Ministres étrangers continuënt actuellement les leurs, & en particulier ceux des Cours de Vienne & de Dresde: Mais l'ardeur du Marquis de St. Giles, de l'Abbé de la Ville & de Mr. de Postewils, est un peu ralentie dans l'article des conférences, à cause qu'il ne leur reste plus d'espérance de porter la République à des résolutions dont leurs Principaux pussent tirer quelque parti; puisque toutes celles qu'il a prise successivement n'ont eu pour but, dans l'état de troubles où l'Europe est plongé, que de maintenir son ancien systéme avec l'Angleterre, & sa constitution; à quoi ne contribué pas peu la résolution de soutenir l'auguste Maison d'Autriche. Et comme les suites de la dernière Election d'un Empereur des Romains n'ont pas été des plus favorables à la cause commune, les Etats Généraux veulent agir sur un autre pied dans celle d'un nouveau Chef à donner à l'Empire: Ils enverront par conséquent un Ambassadeur à la Diète d'Electon de Francfort, à l'exemple de la Grande Bretagne, qui y destine Milord Chesterfield; de sorte que cette nouvelle élection pourroit non-seulement faire prendre un nouveau tour aux affaires générales, mais aussi ramener la paix à l'Europe, si on ne trouvoit pas moyen d'en jeter les fondemens avant qu'elle n'eut lieu.

L'Etat est d'ailleurs préparé à tout événement; & sans déclarer la guerre à la France, ni croire qu'elle ne lui sera déclarée par cette Couronne, il aura de nombreuses troupes en campagne, ses Places frontieres bien garnies de monde, de même que celles qui lui restent de la Barrière, outre un bon nombre de Vaisseaux de guerre
prêts

prêts à se porter où il sera jugé nécessaire. Il y en a déjà de retour sur les côtes de ce Pays, du nombre de ceux qui avoient été envoyés en Angleterre pour le service de S. M. Britannique. On les employe à protéger la navigation & le commerce, en attendant qu'on puisse les employer plus utilement pour la cause commune.

Le Prince de Waldeck commandera cette année en chef l'Armée de la République dans les Pays-Bas Autrichiens. Il a été nommé à ce commandement sur la fin de Fevrier, & il s'est depuis rendu de sa résidence d'*Arolsen* à *La Haye*, où il confere avec les Députés de l'Etat sur les arrangemens à prendre pour ouvrir avec succès la campagne en *Flandres*.

Le Comte de Wassenauer est retourné à *Bonn* chargé d'exécuter sa nouvelle commission auprès de l'Electeur de *Cologne*.

P A Y S - B A S.

Les troupes Françoises font de grands mouvemens en *Flandres*, & étoient prêtes sur la fin de Mars d'entrer en campagne. Jusqu'à ce tems les avis qu'elles donnoient, & ceux qu'on recevoit de France, assuroient tous que le Roi Très-Chrétien retourneroit se mettre à leur tête, & débiteroit, comme l'année dernière, par le siège de quelques Places, avant que les troupes des Hauts-Alliés pussent y faire opposition. Mais celles-ci ont pris de leur côté les précautions & toutes les mesures pour faire échoüer ces desseins, qui peut-être n'ont pas été formés: Car il est plus vraisemblable, que la défensive, comme on l'a déjà dit, sera le parti que tiendront les François en *Flandres*, sur-tout s'il ne leur revient pas de ces renforts considérables qui

ont

ont été envoyés avec la Maison du Roi, au secours de l'*Alsace*; & qui, excepté cette Maison, sont encore tous en Allemagne & en *Alsace*. Or n'y ayant gueres d'aparence, ainsi qu'on le remarquera à l'article d'Allemagne, de voir revenir en *Flandres* des troupes de celles que Sa Majesté Très-Chrétienne tient encore en *Baviere*, sur le *Meyn*, en *Souabe*, dans le *Brisgau* & en *Alsace*; il paroît aussi d'autant moins que ce Monarque reviendra faire la campagne qu'il a fait marcher tout récemment par l'Electorat de *Treves*, une bonne partie de ses troupes qui étoient en *Lorraine* & dans les trois Evêchés, conduites par le Lieutenant - Général de *Lôwendahl*.

Pour l'Armée des Hauts - Alliés dans ces Pays, elle sera de plus de 70. mille hommes par les grands renforts des *Hollandois*, l'augmentation des *Anglois* qui attendent encore du monde, les *Hannovriens*, & ce qui y est resté de troupes *Autrichiennes*. Toutes ces troupes n'attendoient plus vers le milieu de *Mars* que les derniers ordres pour se mettre en marche des diverses Places où elles ont eu leurs quartiers d'hiver, & sont la plûpart à portée de s'assembler en moins de huit jours. On est ainsi attendant de *Londres* le Duc de *Cumberland*, qui a été déclaré Généralissime de l'Armée alliée en *Flandres* pendant cette campagne, pour voir quel sera le commencement des opérations, lesquelles doivent être dirigées par le Comte de *Königsfegg*, Felt - Maréchal des Armées de la Reine de *Hongrie* & de *Boheme*. Ce Seigneur arrive à cet effet de *Vienne*.

Mr. le Comte de *Kautnitz - Rittberg* ayant reçu depuis le 25. *Fevrier* les Lettres Patentes, par lesquelles Sa Majesté l'a déclaré son Ministre Plénipo-

Plénipotentiaire pour le Gouvernement des Pays-Bas pendant l'absence du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, les Députés de presque toutes les Provinces ont eu l'honneur de le complimenter à cette occasion.

Nous avons annoncé le mois passé la prise du Comte de Sade & de Mr. d'Agieux, faite à *Sintzich* & à *Cell*, d'où ils ont été conduits au quartier-général du Duc d'Ahrenberg à *Bacchum*. Nous dirons présentement, que ces deux Ministres de France ont été depuis transférés, le premier au Château d'*Anvers*, & le second à *Malines*, pour y rester en qualité de prisonniers d'Etat. Leurs papiers ont été apportés à *Bruxelles*.

On apprend de *Commercy* en Lorraine, que la Sérénissime Princesse Charlotte en partit le 2. Mars; qu'étant arrivée à son Abbaye de *Remirement*, elle y tint le 3. un Chapitre dans lequel elle prit congé des Dames Chanoinesses; qu'elle y assista le 4. à un service solennel pour le repos de l'ame de S. A. S. la feu Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas: Qu'elle donna le 5. un repas d'adieu aux Chanoinesses: Et que le 6. elle étoit partie avec la Comtesse de *Belrupt*, sa Grande Maîtresse, & toute sa suite pour *Bâle*, & continuer de là son voyage de *Vienne*.

A R R I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

FRANCE. Les forces de cette Couronné étant presque toutes hors du Royaume, pour continuer d'y agir en exécution des projets formés,
&

& suivant les nouvelles circonstances qui se présenteront, il n'y auroit que ce qui se passe dans le Cabinet au sujet des opérations à leur faire faire dans le cours de la campagne qui s'ouvre, à mettre ici dans un récit, si ce n'étoit là précisément ce qui est dérobé au public & à sa pénétration, par le grand secret qu'on garde sur les affaires générales & sur ce qui doit être actuellement décidé pour le tour qu'elles pourront prendre à tous égards. Que les troupes du Roi resteront en Allemagne; que l'Armée du Maréchal de Maillebois fera ferme sur le *Meyn*, où elle a été augmentée par un corps qui lui est venu de la *Souabe* & par un autre de 8. à 9. mille hommes de troupes qui de la Lorraine & des trois Evêchés lui est arrivé par le Pays de *Treves*, le *Hundsfruck*, *Creutznach* &c. sous le commandement du Général *Lôwendahl*: Qu'on fera les derniers efforts, par une jonction concertée des deux Armées Espagnole qui sont en *Italie* & en *Piémont*, pour introduire enfin l'Infant Don Philippe dans le Pays dont on lui a promis la possession: Que l'Armée du Roi en *Flandres*, par un état de force où on veut la mettre, si elle ne doit pas aller d'abord à l'offensive, agira du moins en défense, proportionnément aux desseins de celle des Alliés: Que les Escadres de *Brest* & de *Toulon* avec celle d'Espagne qu'on n'apprend point encore sortie de *Carthagene*, auront à faire une entreprise; voilà ce qu'on fait avoir tenu le tapis dans les Conseils auxquels le Roi a assisté constamment pendant l'hiver, ce qui a fait le sujet des conférences des Ministres, & le contenu des dépêches envoyées par des Exprès à ceux qui résident aux Cours des Puissances liées d'intérêts & d'amitié avec Sa Maj.

Or toutes conjectures particulières pouvant mal porter sur ces divers objets, on se dispensera d'en faire, & on rapportera plutôt & à l'accoutumé ce qui est public & de toute certitude, comme ce qui suit.

La Cour continuë d'agir en faveur de la Maison de Baviere, comme ci-devant; c'est-à-dire, qu'elle tient ce qu'elle lui a promis, en lui faisant les remises considérables dont elle est convenuë pour le payement des subsides stipulés: Et quoiqu'elle verroit, sans doute de bon œil, que la dignité suprême de l'Empire tombât sur le fils du Prince qui en étoit revêtu, le Roi n'a pas laissé de déclarer « qu'il ne gênera en aucune » maniere l'élection du futur Empereur, dans » l'espérance qu'on n'agira point à cet égard, » contre les Constitutions de l'Empire, dont il » est garant, & que l'élection ne sera point » forcée par la Cour de Vienne, ni par ses » Alliés. » Sa Majesté depuis cette déclaration, en a fait faire une autre par son Ministre à la Cour de Treves, sur cette même élection, & la marche du corps de ses troupes par l'Electorat de Treves, lequel a joint le Maréchal de Maillebois. Voici la teneur de cette dernière Déclaration.

I.
Déclaration
à
l'Electeur
de Treves.

LEs avis certains que le Roi a reçus des mouvemens que font ses ennemis pour faire avancer sur le Meyn l'Armée qu'ils avoient rassemblée dans la Westphalie, & qui a été jointe par les Troupes qu'on y a fait marcher des Pays-Bas, ne laissent aucun doute à Sa Maj. que le but de ces mouvemens ne soit de s'assurer du district & de la Ville de Francfort, dans laquelle doit se faire l'élection future d'un Empereur. La liberté de cette élection intéresse trop Sa. Majesté pour ne lui pas donner lieu

ne craindre que le voisinage d'une Armée aussi nombreuse ne la mette dans le cas d'être gênée. Le Roi, pour éviter lui-même d'y apporter le moindre obstacle, avoit d'abord résolu de retirer ses troupes non-seulement du district de Francfort, mais aussi du territoire de l'Empire. La considération du danger auquel l'élection pourroit être exposée dans ces circonstances, ne permet point à Sa Majesté de suivre sa première résolution; Elle se trouve obligée, au contraire, de renforcer ses troupes dans l'Empire, afin d'être en état de s'opposer à toutes les démarches qui pourroient tendre au préjudice de la liberté des Electeurs. Pour cet effet le Roi a ordonné à la plus grande partie de ses troupes qui sont dans les trois Evêchés ou aux environs, entre la Meuse & la Moselle, de se mettre en marche pour joindre l'Armée du Maréchal de Maillebois, & la renforcer. La nécessité oblige de les faire passer sur le territoire de l'Archevêché de Treves, pour se rendre à leur destination: Mais le Roi, en requérant ce passage par l'Electorat de Treves, a ordonné en même-tems d'assurer Son Altesse Electorale qu'on apportera la plus grande attention à prévenir que la marche desdites troupes ne soit point à charge à ses Sujets; & que l'on tiendra la main à ce qu'elles payent, en argent comptant, tout ce qui leur sera fourni pendant leur passage.

Les Particularités d'ailleurs un peu intéressantes, sont, que le Roi a fixé au 2. du présent mois d'Avril à faire la revûe de ses Régimens des Gardes Françaises & Suisses; que Sa Majesté fait étar de partir quinze jours après pour aller se mettre à la tête de son Armée en Flandres; ce qui détruiroit l'opinion contraire, sur ce que nous avons dit à ce sujet, & ne paroît pas non

plus s'accorder entièrement à ce que la Cour vient d'envoyer des ordres pour faire défilier vers la *Moselle* un corps de dix-mille hommes, tiré des troupes qui sont dans la Chârellenie de *Lille*, afin de remplacer celui que le Comte de *Lôwendahl* a conduit du Pays Messin & de la Lorraine, à l'Armée du Maréchal de *Maillebois*.

Que l'Escadre de *Brest* ayant pris des vivres pour sept mois, a mis le 12. Mars à la voile.

Que les prises sur les Anglois, & par ceux-ci sur les Bâtimens & Armateurs de la Couronne, de même que sur ceux d'Espagne, continuent à se faire dans les diverses Mers.

Qu'on vient d'apporter à la Monoye de *Paris* quatre lingots, qu'on croit être d'or, d'une mine qu'on a découverte dans le Royaume, pour en faire l'essai par la coupelle.

Que les douze *Sindics* de la Compagnie des Indes établis depuis l'agitation arrivée parmi les principaux Actionnaires, dont nous avons fait mention le mois dernier, & que la Compagnie des Indes a créés, se sont partagés en trois corps, dont il y en a un qui est chargé de l'examen des affaires du Levant, un autre d'examiner celles de l'Amérique; & que le troisième a pris sur lui l'examen des projets qui seront formés, & de solliciter en Cour les grâces dont la Compagnie pourra avoir besoin: Que ces trois corps travaillent tous les jours, & se réunissent trois fois la semaine, pour se rendre compte de leurs opérations.

Que le 20. Fevrier l'Assemblée générale du Clergé accorda au Roi, par une délibération unanime, un secours de quinze millions qui lui avoit été demandé.

Que Sa Majesté a nommé le Marquis de *Vaulgrenant*,

grenant, ci devant son Ambassadeur à la Cour de *Turin*, & ensuite auprès du Roi d'Espagne, pour aller résider à la Cour de *Dresde*, en qualité de son Ministre Plénipotentiaire, à la place du Comte de *St. Severin* d'Arragon, qui est attendu dans peu de retour de *Saxe*.

Que la Cour, qui avoit déjà pris le deuil pour la mort du feu Electeur de Baviere, le reprit le 3. Mars après l'avoir intertempu depuis le 20. Fevrier à l'occasion du mariage de Mr. le Dauphin, dont voici l'essentiel de la cérémonie.

I I.
Mariage des
Dauphin.

Le Roi s'étant rendu le 20. Fevrier à *Etampes* où toute sa Maison campa aux environs, en partit le lendemain à midi, accompagné de Mr. le Dauphin & des principaux Officiers de Sa Maj. pour aller au devant de Madame la Dauphine. Cette Princesse, dès qu'elle eut aperçû le carosse du Roi, qui s'avança jusqu'auprès de *Mondevir*, descendit du sien, & en approchant de Sa Majesté, elle se jeta à ses genoux. Sa Maj. la releva, & l'ayant embrassée tendrement, lui présenta Mr. le Dauphin. Après cette entrevûe, le Roi revint à *Etampes*, ayant dans son carrosse Mr. le Dauphin & Madame la Dauphine qu'il fit mettre auprès de lui. Lorsque Sa Majesté fut arrivée à *Etampes*, elle présenta à Madame la Dauphine les Princes qui l'attendoient dans son appartement. Le Roi soupa avec Mr. le Dauphin, Madame la Dauphine & plusieurs Dames. Le lendemain le Roi partit d'*Etampes* pour venir au Château de *Sceaux*, où la Reine s'étoit rendue la veille. Elle s'avança jusqu'aux environs de *Longjumeau* pour aller au-devant de Madame la Dauphine, & Elle y trouva le Roi. Madame la Dauphine se jeta aux genoux de la Reine, qui la releva, & l'embrassa plusieurs fois. Leurs

revinrent dîner à *Sceaux*, & retournerent' ensuite à *Versailles*. Madame la Dauphine coucha à *Sceaux*, & elle n'est arrivée à *Versailles* que le 22. Le Roi s'étant rendu le matin chez Madame la Dauphine, y resta long-tems à la toilette de cette Princesse. A midi L. M. allerent à la Chapelle, où Mr. le Dauphin & Madame la Dauphine reçurent la Bénédiction Nuptiale avec les cérémonies ordinaires, par les mains du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France. Le soir le Roi & la Reine, accompagnés de toute la Cour, se rendirent dans la Salle qui a été préparée pour les fêtes ordonnées à l'occasion du mariage de Mr. le Dauphin. L. M. assisterent à la représentation de la Comédie intitulée *La Princesse de Navarre*, mêlée d'Intermèdes. Le Roi & la Reine souperent en public avec Mr. le Dauphin, Madame la Dauphine, Mesdames, & les Princeses. L'illumination du Château & des Ecuries, dont toutes les parties étoient éclairées par un triple cordon de lumieres & par un grand nombre de lustres & de girandoles, offrit un des plus beaux spectacles qu'on put voir en ce genre.

A onze heures & demi du soir Madame la Dauphine se rendit dans son appartement, accompagnée du Roi, de la Reine, de Mr. le Dauphin, & des Princes & Princeses nommés. Le Roi donna la chemise à Mr. le Dauphin, & la Reine à Madame la Dauphine.

Le 24. le Nonce du Pape, les Ambassadeurs & Ministres étrangers furent à l'audience des nouveaux Epoux, & toute la Cour les complimenta. L'après-midi il y eut grand appartement chez le Roi & bal paré, où il y avoit 1800. personnes de nommées, & ensuite un Banquet Royal.

Le 25. il y eut dans les grands appartemens bal masqué où il y avoit 4000. personnes, puis Banquet Royal. Rien n'a pû surpasser la magnificence qui a paru pendant ces trois jours au Château de *Verfailles*. On ne voyoit dans les Bals que diamans & pierres, dont les Princes, les Princesse, les Seigneurs & Dames étoient parés; les nouveaux Mariés en avoient seuls pour 45. millions. On compte que les fêtes de la Cour ont coûté au Roi douze millions, & celles qu'a données la Ville de Paris trois millions. Mais quoiqu'elles ayent un tems absorbé l'attention publique, nous n'en ferons cependant aucun détail, non plus que des brillantes fêtes que tous les Ambassadeurs & Ministres du Roi auprès des Puissances étrangères ont données à la même occasion. Les bornes données à nos feuilles ne nous le permettent pas.

E S P A G N E.

A Mesure que se font les levées de recrues, lesquelles continuent dans toutes les Provinces de la Monarchie avec beaucoup de succès, on les fait partir pour *l'Italie*; Car on veut, à quelque prix que ce soit, que le Plan formé sur cette région, s'exécute sans plus de délai, dût-on faire à cet effet tous les efforts imaginables. Or voici ce qui paroît devoir être suivi pendant la campagne. Le Comte de Gages commandera en même tems, & l'Armée qui est à ses ordres en *Italie*, & celle de l'Infant Don Philippe. Il fera avancer la première dans l'Etat de *Genes* par la *Toscane* & le territoire de *Luques*, où l'on devra établir une place d'armes, tandis que celle de l'Infant s'avancera dans le même Etat de

Genes, pour se réunir & pénétrer ensuite toutes deux dans le Milanéz. Tel est le Plan. Depuis qu'il a été conçu à la Cour, on a fait prendre la voye de terre à la plupart des renforts de troupes, lesquels au lieu d'aller joindre l'Armée de Mr. de Gages, se rendent à celle de l'Infant par la route de *Languedoc* & de la *Provence*; dix-huit Bataillons & 32. Escadrons qu'on avoit assemblés dans le *Lampourdan* & aux environs de *Gironne* font du nombre & en marche depuis le 5. Mars; c'est la partie dont on a dit quelque chose le mois passé. Il y a de plus 7000. tant miliciens que recrues dans la *Catalogne*, qui ont dû se mettre en marche le 15. du même mois. La Cour de France, à qui on a communiqué l'entreprise projetée sur le *Milanéz*, doit la faciliter par une diversion, en faisant rentrer ses troupes dans le *Piémont*, par *Château-Dauphin*, en reprenant *Demoni*, & en faisant une seconde fois le siège de *Coni*. Sa Maj. paroît ainsi résoluë de faire d'abord frapper les plus grands coups en faveur de l'introduction; ses ordres exprès à Mr. de Gages (toujours depuis le Plan conçu) étant de se rendre par la *Toscane* dans les Etats de la République de *Genes*, pour effectuer la jonction méditée des deux Armées. Rien ne doit lui manquer, puisqu'avec les renforts & des chevaux de remonte pour l'Armée réunie, dont il n'y aura pendant cette campagne point d'autre Commandant que lui sous le Royal Infant, il reçoit une bonne partie de l'argent qui étoit pour le compte du Roi à bord des Gallions ramenés par l'Amiral *Torrez*: Car le 10. Fevrier on fit partir pour cette Armée, sur 26. chariots, deux millions de piastres, & le premier Mars un convoi de pareille somme:

somme : Ce qui fait remarquer que la mort du feu Electeur de Baviere, que le Comte de Thöring a notifiée dans les formes au Roi, ne changera rien quant aux affaires d'Italie aux résolutions prises. Que d'ailleurs Sa Majesté ne veut point non plus se départir en aucune maniere de ses engagements avec le Roi Très-Christien, ayant envoyé ordre à ses Ministres dans les Cours étrangères d'y déclarer, qu'elle ne recevra aucune proposition d'accommodement avec le Roi de la Grande-Bretagne, que communicativement avec la France, & sous la condition expresse que cette Couronne devra être comprise dans toutes les transactions qui pourront être conclus à ce sujet.

Par les arrangemens pris à l'égard de l'Armée de l'Infant Don Philippe, qu'on attribué en partie au travail assidu du Duc de Montemar, depuis qu'il est chargé du département de la guerre, on voit que ni lui Duc de Montemar, ni le Marquis de Castelar, ni Don Luc-Spinola ne remplaceront pas le Marquis de La Mina, dans le commandement de cette Armée. On fait d'ailleurs que le Prince de Conti ne retournera pas en *Piémont* cette année pour commander les troupes Françoises, ce Prince, comme on l'a appris par des Lettres de France, devant se rendre en Allemagne. Mais quoiqu'il arrive, on croit avoir prévenu, par les nouvelles mesures, tout ce qui auroit pû faire craindre la moindre désunion, ou la diversité de sentimens entre les Généraux Espagnols & François dans le cours des opérations à exécuter sur le *Piémont* & sur l'*Italie*.

Le Roi, pour récompenser la vigilance & la bonne conduite de Don Rodrigue de Torres ; *Emplois.*
dans

dans la maniere dont il a pourvû à la sûreté du tréfor de la nouvelle Espagne, l'a honoré d'un titre de *Castille* pour lui & pour ses descendans, avec dénomination de Comte ou de Marquis, selon son choix; & afin de rendre cette grace plus considérable, Sa Majesté a exprimé dans le Brevet, que ce titre seroit toujours exempt de tous droits, rédevances, rétributions, ou de quelques charges que ce puissent être. Cet Amiral est revenu le 19. Fevrier en Cour, tant pour remercier le Roi de la dignité dont il lui a plû le revêtir, qu'afin de rendre compte de l'état des fonds qu'il a laissés aux Indes. Depuis l'arrivée de cet Amiral avec les Gallions dont on a fait mention, une Frégate qui en étoit séparée, & qu'on croyoit perdue, est rentrée dans le Port de *Camargna* en *Galice*, mais après avoir été en bute à divers dangers.

Le 4. du même mois le Comte de Montijo fût déclaré Grand-Maître de la Maison de la Reine, & la Charge de Grand Ecuyer de la Reine qu'il avoit, a été donnée au Marquis de Villena.

P O R T U G A L.

Q Uelques Ministres étrangers ayant fait des instances auprès de ceux du Roi, dans la vûë d'engager S. M. dans quelque parti quant aux affaires de la conjoncture où se trouvent leurs Principaux, il leur a été répondu « que
 » le Roi est si ferme dans la résolution de ne
 » point prendre de part à ces affaires, que
 » rien ne fera capable de le détourner de ce
 » parti, d'autant plus qu'il n'est engagé dans
 » aucun des Traités que les Puissances récla-
 » ment aujourd'hui pour fairer valoir leurs
 » préten-

» prétentions ; & qu'il a toujours eu pour
» maxime de ne conclure d'autres Traités que
» ceux qui pourroient être nécessaires pour le
» bien de ses Sujets , ou pour l'avantage de
» leur commerce. »

A la notification du mariage de l'Infante d'Espagne Marie-Therese , faite au Roi par le Marquis de Candie , Ambassadeur du Roi Catholique , les Ministres lui ont aussi donné les plus fortes assurances du désir qu'a S. M. Portugaise de cultiver de plus en plus l'amitié & la bonne intelligence qui subsistent entre les deux Maisons Royales. Mais ces notifications & ces réponses n'empêcheront pas le Roi d'exécuter une résolution généreuse , formée par une estime très-distinguée qu'il a pour la Reine de Hongrie & de Bohême. C'est celle de faire un présent très-considérable au nouvel Archiduc qu'elle a mis au monde.

Pour la santé du Roi , elle est toujours assez chancelante.

La Cour a reçu de l'Isle de *S. Michel* , une des *Açores* , qu'on y avoit eu dans le mois d'Octobre dernier un ouragan qui avoit duré deux jours , & causé des dommages inexprimables : Que dans le commencement de cette tempête toutes les maisons du Bourg de *Fayale* situé sur la côte , furent entièrement renversées : Que les débris en furent jetés par le vent , dans la mer , qui les porta jusqu'à l'Isle de *Sainte Marie* , quoi qu'éloignée de plus de 18. lieues de celle de *S. Michel* : Que les torrens formés par l'abondance des pluyes , submergerent entièrement le Bourg de *Paraçama* : Que 180. personnes eurent le malheur de s'y noyer : Que celui

celui de *Villa-Franca* fut totalement détruit par la chute des mêmes torrens : Que les eaux de la riviere qui passe à *Ribeira-Grande*, grossirent tellement, que cette riviere passa par-dessus un pont qui y est construit, & dont la principale arche a 120. palmes de hauteur : Qu'une partie de la Ville de *Ponte-Delgada*, Capitale de l'Isle, a aussi beaucoup souffert : Que le vent y a jetté par terre un grand nombre de maisons quoique bâties de pierre.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus confédérable en ITALIE, en PIEMONTE, & en SUISSE, depuis le mois dernier.

I*Talie.* Conformément à ce qui est arrêté par les Cours de *Madrid* & de *Versailles*, le Comte de *Gages*, qui depuis l'événement de la mort de l'Electeur de Baviere, avoit eu ordre de demeurer dans l'inaction, recommença sur la fin de Fevrier ses dispositions pour marcher en avant, renforcé par les troupes & les recrues qui lui sont venuës d'Espagne ; mais il attendoit pour lors encore du Royaume de *Naples* 17. Bataillons & 8. Escadrons que le Roi des deux Siciles à résolu de lui envoyer. Et comme les mouvemens font croire qu'il se repliera sur la *Toscane*, on y travaille, ensuite des ordres du Sérénissime Grand-Duc, à augmenter les fortifications de *Livourne*, & à prendre toutes les précautions, pour n'y être pas exposé, non plus qu'ailleurs, à une invasion de troupes ennemies, si la neutralité de cet Etat n'étoit plus respectée, ce dont on a de la peine à se persuader à plusieurs égards. Il n'y

a donc qu'un peu de tems à attendre pour voir ce qui se présentera de la manœuvre du Comte de Gages ; car le Prince de Lobkowitz ne fait pas encore de grands mouvemens : Tranquille , dans son quartier d'*Imola* , au contraire , il ne s'occupe que du soin de rétablir l'Armée de la Reine , par les recruës & les chevaux qui lui viennent d'Allemagne. Il doit recevoir encore incessamment un Corps de 8. à 9. mille hommes , parrie Croates , qui sont en marche par le *Tirol*.

Genes. Outre la situation critique des affaires dans ces quartiers , qui exige toute l'attention du Gouvernement , il a la nouvelle que l'Isle de Corse s'est de nouveau soulevée : Que les rebelles se sont rendus maîtres du poste de *San Pelegriano* , & qu'un Barigel ayant voulu tenter de les réprimer , ils lui avoient coupé la tête , & l'avoient envoyée dans un sac à Mr. Giustiniani , Commisnaire Général de la République , à la *Bastie*. C'est Mr. Giustiniani , qui , dit on , a informé lui-même le Sénat de cet événement , en demandant un prompt secours. Mais tout ce qu'on lui envoie n'est qu'un renfort de 400. hommes. Petit secours dans une conjoncture où les peuples de Corse sont bien armés , & qu'on a retiré depuis peu de cette Isle les meilleures troupes qui y étoient , pour les remplacer par des déserteurs de toutes sortes de Nations , sur le service desquels il y a peu à compter. Aussi cet objet , s'il est revêtu de toute certitude , seroit il capable d'occuper bien sérieusement l'Etat , puisqu'il ne devoit pas être d'ailleurs dans la plus grande sécurité du côté de la Flotte Angloise de l'Amiral Rowley , au cas d'une atteinte donnée par lui-même à sa propre neutralité , en favorisant les mouvemens de l'Armée Espagnole

gnole de l'Infant Don Philippe, par une Armée à mettre en campagne. Quoiqu'il en soit, on demande à la République qu'elle se déclare plus positivement qu'elle n'a encore fait, sur l'objet des préparatifs militaires qui se continuent par ses ordres; & c'est le Consul d'Angleterre qui le lui demande, avec cette ajoute, qu'il est obligé de rendre compte à l'Amiral Rowley de la réponse qu'il recevrait à cet égard. Nous avons donné le mois passé la déclaration déjà faite de la part de l'Amiral Rowley à la Régence & la réponse qu'il a reçue: A celle du Consul, que nous donnons présentement, la République a répondu pareillement, par Mr. Piccaluga, Secrétaire d'Etat de la Marine; qu'elle avoit chargé Mr. Guastaldi, son Ministre à *Londres*, d'expliquer au Roi de la Grande-Bretagne les véritables sentimens dans lesquels elle étoit, & qu'ainsi S. M. Britannique devoit en être déjà instruite. Mais l'Escadre de l'Amiral Rowley revient de *Port-Mahon* sur cette côte, pourvue de tous les vivres & munitions dont elle avoit besoin, & renforcée par plusieurs Bâtimens qui lui sont venus d'Angleterre.

P I E M O N T.

L'Infant Don Philippe se tenoit encore à *Nice* vers la fin de *Fevrier*. Ses troupes n'en continuent pas moins de s'avancer vers l'Etat de *Genes*, mais à petites journées & en beaucoup de séjours, à cause de la rigueur de la saison, & en attendant un corps de 38 Bataillons de troupes Françoises reparti dans le *Dauphiné*, le *Lyonnois* & Pays voisins, qui a reçu ordre de se mettre en marche dans le cours du mois *Mars* qu'on vient de finir, pour le joindre. La petite guerre se fait en attendant, & dans quelques

rencon-

rencontres on a vû que les troupes Espagnoles & Françoises ont été plusieurs fois mal-menées dans la vallée d'*Oneille*, où elles se sont renforcées, pour se garantir non seulement contre les troupes du Roi de Sardaigne, mais contre les Habitans, & les Payfans armés en nombre dans cette vallée qui les harcelent, leur font des prisonniers & enlèvent leurs provisions. D'un autre côté, les Espagnols ont saccagé quatre Villages dans la même vallée pour tirer vengeance des Payfans armés. Mais l'une des principales actions entre les uns & les autres, arriva le 6. Fevrier, dans le Marquisat de *Maro*, dont presque tous les Habitans ayant pris les armes, au premier son du tocsin, tomberent avec tant d'impétuosité sur un corps de troupes Espagnoles, posté dans le District de ce Marquisat, situé dans la Principauté d'*Oneille*, qu'ils les contraignirent de se retirer vers *Oneille*, en laissant sur le champ de bataille près de 300. morts. On fait monter à un pareil nombre les blessés que les Espagnols ont conduits dans l'Hôpital d'*Oneille*.

Comme le Roi juge, dans de pareilles circonstances, qu'il convient de paroître de bonne heure en campagne, il n'a rien négligé à cet effet. Sa Maj. a donné ses ordres à un Corps de vingt Bataillons de se tenir prêt à marcher au premier commandement; & l'objet de cette marche semble être de se joindre à l'Armée du Prince de Lobkowitz. Un gros Corps de Cavalerie doit se porter aussi sur le *Parvesan* & sur les Duchés de *Parme* & de *Plaisance*. Enfin on n'oubliera rien pour dérouter les ennemis dans leurs desseins, & on se flatte d'y parvenir, en ce que la République de Venise n'est pas contraire à ce qui sera mis en œuvre à cet égard : Milord Holdernefs,

dernefs, Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne auprès de cette République, l'a fait entendre, ayant toute satisfaction, comme on l'apprend, de l'exécution de la commission dont il étoit chargé, concernant le maintien de l'équilibre en *Italie*.

Déjà quelques Bataillons & un Corps de Milice Piémontoise s'est avancé à *Saorgio*, où ils observent les mouvemens des Espagnols de ce côté-là. Un renfort a aussi été envoyé à *Mondovi* & à *Ceva* : Et outre les réparations faites à *Coni*, le Roi y a fait faire de nouvelles fortifications, & a fait travailler à celles de *Demont* avec tant de monde & tant de chaleur, malgré la rigueur de la saison, que cette Place se retrouve presque en aussi bon état qu'elle l'étoit l'année dernière.

Le Roi vient de nommer le Marquis de Saint Jules, Viceroi de Sardaigne ; le Chevalier de Cumiane Capitaine des Armes du même Royaume, & le Chevalier Pallavicini Gouverneur de *Saffari*.

S U I S S E.

UNE Diette que les Cantons Suisses ont tenuë dans le cours du mois de Fevrier, s'est séparée, après avoir réglé diverses affaires qui regardoient l'intérieur du Pays. Il n'y a point paru de Ministre de la part de la Reine de Hongrie & de Boheme. Mais cette Souveraine ayant écrit une Lettre aux Cantons, pour leur rappeler les engagements qu'ils ont avec l'auguste Maison d'Autriche, & pour leur en demander l'exécution dans la conjoncture présente : Il a été arrêté dans cette Diette, qu'on répondroit à Sa Majesté Hongroise, sans aucun délai, afin de l'assurer « Que le Corps Helvétique est dans la » résolution d'exécuter tous les engagements qui subsistent

50 subsistent entre lui & la Maison d'Autriche,
55 autant qu'ils peuvent être applicables aux
55 circonstances présentes : Que ces mêmes cir-
55 constances mûrement considérées , lui font
55 regarder le parti de la neutralité comme celui
55 qui est le plus convenable à sa constitution &
55 à ses intérêts : Que le Corps Helvétique ne
55 souffrira point qu'il soit donné aucune atteinte
55 à cette neutralité , ni qu'on la fasse servir à
55 préjudicier aux intérêts de Sa Maj. Hongroise :
55 Et qu'il aura toujourns sur ces deux objets une
55 attention égale à son empressement , pour
55 cultiver l'amitié de cette Princesse. » Mais Mr.
Marianne , Secrétaire de l'Ambassade de France ,
& Mr. Vigni ont assisté à cette assemblée de la
part du Roi Très-Chrétien , & ils y ont déclaré
« Que le Roi leur Maître , dans toutes les dé-
55 marches qu'il seroit obligé de faire à l'occa-
55 sion de la conjoncture présente , apporteroit
55 toujourns la plus grande attention à éviter tout
55 ce qui pourroit donner atteinte à la neutra-
55 lité du Corps Helvétique ; & qu'il espéroit
55 que les Louïables Cantons y répondroient de
55 leur côté par une égale attention à éviter ce
55 qui pourroit être préjudiciable à Sa Maj. Très-
55 Chrétienne. »

Par des Lettres de *Venise* venuës en *Suisse* , on
aprend que le fameux Thamas Kouly-Kan , Usur-
pateur du Royaume des Perles , étant arrivé à
la vûe de *Kars* , dont il avoit résolu de faire le
siège , il s'étoit donné près de cette Place plu-
sieurs combats & batailles entre son Armée &
celle des Turcs , avec un succès presque égal
de part & d'autre ; mais que ce Prince ayant
beaucoup perdu dans une dernière action , &
une violente pluye ayant emporté une digue
qu'il

qu'il avoit fait élever pour détourner le cours de la riviere, il avoit été obligé de lever le siège, & de se retirer avec toute son Armée. Les mêmes Lettres donnent en même-tems avis que Thamas-Kouly-Kan a reconnu & déclaré Souverain de *Babylone*, de toute la *Mesopotamie* & de *Basson*, le Bacha Achmet, à condition qu'il seroit Feudataire de la *Perse*. Evénement qui seroit perdre à la Porte-Ottomane la communication avec l'*Arabie* & l'*Egypte*.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I.
*Affaires
avec la
Cour de
Baviere.*

Vienne. La Reine qui est reléevée de ses couches, & se porte aussi-bien qu'on puisse le désirer, de même que le nouvel Archiduc Charles, a recommencé de donner audience à ses Ministres & à ceux des Cours étrangères. Sa Majesté assiste aussi de nouveau aux conseils qui se tiennent sur les grandes affaires de la conjoncture, & a fait déclarer par ses Ministres en différentes Cours de l'Empire « que la mort
» du précédent Electeur de Baviere mettant la
» Cour de Munich dans une entière liberté de
» suivre le parti le plus convenable à sa tran-
» quillité & à ses véritables intérêts, Sa Maj.
» est très-disposée à se prêter aux voyes qui
» peuvent conduire à une réconciliation entre
» Elle & la Maison de Baviere : Que la méthode
» la plus propre à y parvenir, est également
» naturelle & aisée à suivre : Que la Reine
» unie à cette Maison par les tendres liens du
» sang, est bien éloignée de lui rien demander
qui

» qui ne soit jugé raisonnable par les per-
» nes désintéressées : Que tout ce dont Sa Maj.
» le requiert , pour poser les fondemens d'une
» réconciliation solide, se réduit à ce que le
» présent Electeur de Baviere veuille renoncet
» aux engagemens onéreux contractés par son
» Prédécesseur , & se déterminer en conse-
» quence , à faire sortir de son Electorat, les
» troupes étrangères qui s'y trouvent : Que la
» Reine consent d'en retirer les siennes , sous
» cette condition , & de convenir , en atten-
» dant , d'une suspension d'armes provisionnelle :
» Qu'à l'égard des prétentions que l'Electeur
» de Baviere pourroit encore se croire en droit
» de former sur la succession d'Autriche, quoique
» cette matiere ait été discutée de façon à ne
» plus laisser aucun doute sur la légitimité de
» la possession où est la Reine , tant par le
» droit de la nature , qu'en vertu de la Prag-
» matique-Sanction , Sa Majesté veut bien
» cependant s'en remettre à la décision de l'Em-
» pire, par rapport au jugement définitif de
» cette contestation : Que la Reine, sans avoir
» à se reprocher les causes de la guerre, ni les
» maux qui en résultent , n'en est pas moins
» touchée de voir l'Allemagne en proye à ce
» fleau , & de voir une même Nation , qui ne
» devoit être guidée que par un même intérêt ,
» s'entre détruire pour des intérêts étrangers :
» Qu'il est tems que des considérations si im-
» portantes fassent impression sur l'esprit de
» ceux en qui le zèle pour la Patrie n'est pas
» absolument interverti ; & qu'il est tems éga-
» lement que tous ceux qui ont à cœur le bien
» de l'Empire , s'unissent plus fortement que
» jamais , pour défendre sa liberté , assurer son

» indépendance, & soutenir sa gloire &c. »

Depuis cette généreuse déclaration, le Comte de Loos, que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, a envoyé en cette Cour, y a eu, de même que le Comte de Bunau, Ministre ordinaire de Sa Majesté Polonoise, des conférences fort fréquentes avec le Comte d'Uhlefeld, & avec les autres Ministres de la Reine, sur les moyens d'amener l'Electeur de Baviere à des sentimens conformes à ceux que Sa Majesté a fait connoître à l'Empire; & le Comte de Loos, qui partit le 19. de Fevrier pour se rendre à *Munich*, a été prié par les Ministres de la Reine de ne rien négliger pour persuader S. A. E. de Baviere du désir sincère qu'a Sa Majesté de parvenir à une réconciliation, & du regret avec lequel Elle se verroit obligée de continuer à employer la voye des armes contre un Prince pour lequel elle se sent d'ailleurs une véritable affection. L'Impératrice Douairiere a de son côté secondé, de tout son pouvoir, ces dispositions, dans des Lettres qu'elle a écrites à l'Electrice veuve du feu Electeur.

Cependant tout se dispose à la continuation de la guerre, & à faire agir les forces de la Reine en Baviere comme ailleurs; on en presse même les préparatifs avec plus de chaleur que jamais. Mais nonobstant ces dispositions, & quoiqu'on n'ait encore rien reçu de *Munich* de plus favorable à une cessation d'hostilités avec cette Cour, que ce qu'en ont apporté les Couriers d'abord après le décès du feu Electeur, à le prendre néanmoins des premières conférences des Ministres Bavaois avec le Comte de Loos, qui en a envoyé le résultat au Roi Electeur son Maître, on ne s'en promet pas peu pour le rétablissement de l'ancienne

concorde entre les deux augustes Maisons d'Autriche & de Baviere. Mais le public ne pourra y rien connoître que dans un tems un peu plus reculé, & après des ouvertures qu'un Ministre de la Cour Electorale de *Bonn* va aussi faire à *Munich* sur cette grande matiere, dans laquelle on fait que l'Electeur de Cologne offre ses bons offices, & exhorte même S. A. E. de Baviere de profiter des bonnes dispositions dans lesquelles se trouve la Reine d'en venir avec elle à une réconciliation. En attendant Sa Majesté a résolu d'envoyer un Ambassadeur à l'élection d'un futur Empereur, & de donner le suffrage de Boheme dans la Diette qui se tiendra à cette occasion. Le Baron d'Erthal s'étant rendu à *Prague*, afin d'y faire l'invitation à cette election de la part de l'Electeur de Mayence, dont il est l'un des Ambassadeurs nommés pour remplir une telle commission, il l'a exécutée également aux Cours de *Hannover*, de *Berlin*, & de *Dresde*; & le Baron de Kesselstatt a fait la même invitation à l'Electeur de Baviere. Il y a à la verité des Cours qui ont voulu s'opposer à l'invitation de Boheme, cherchant à en faire de nouveau suspendre le suffrage; mais les choses ayant changé depuis trois à quatre ans, on ne doute nullement que la pluralité des voix ne fera cette fois-ci en faveur du suffrage à donner; & qu'en même tems cette pluralité de voix regardera aussi plusieurs autres articles de bienveillance & de nécessité que la conjoncture exige. On s'attend ainsi de voir bientôt une déclaration importante qui seroit faite sur ce sujet au nom de la Reine dans les principales Cours de l'Empire. Cependant les Ambassadeurs de Sa Majesté pour aller assister à la future Diette d'élection à *Francfort*, & y donner

voix & suffrage de la part du Royaume & Electorat de Bohême, sont désignés. Le Comte de Wurmbrand Conseiller Intime & actuel, doit être le premier, le Comte de Khevenhuller Maréchal de la Cour le second, & le Baron Hillebrand de Prandau le troisième. Ce dernier a déjà résidé à *Francfort* lors de la précédente élection.

I I.
Conférences
à la Cour.

Le Comte de Traun, Felt-Maréchal des Armées de la Reine, & qui a commandé celle de Sa Majesté en *Silésie*, après le départ du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, arriva le 15. Fevrier à *Vienne*. Il eut le lendemain avec le Grand Duc Corégent & avec le Prince Charles une conférence, dans laquelle il les informa des dispositions qu'il a faites pour le cantonnement des troupes dans la *Moravie*, où les quartiers qu'elles occupent sont distribués de manière que l'Armée peut être rassemblée aisément en cinq ou six jours. Le Général Nadasti étoit arrivé le 9. de cette Province, & le Général Berlichingen le 11. venant de Bohême: le premier afin d'assister aux conférences qui se sont tenuës depuis l'arrivée du Comte de Traun; & dans laquelle on a réglé le plan d'opérations à suivre contre les Prussiens; & le second, après divers entretiens avec les Ministres, est retourné à son poste sur la frontière de *Silésie*.

Le Général Pallavicini étant aussi arrivé de l'Armée du Prince de Lobkowitz, on doit lui avoir donné depuis peu les ordres de la Cour sur les opérations futures de cette Armée, & qui seront telles, qu'on compte d'être en état de faire face aux Espagnols & aux François, par les renforts qu'on envoie en *Italie*, & par un corps de 4000. hommes de troupes que le Roi de

de la Grande-Bretagne s'est engagé d'y faire passer, outre 4000. Suisses. Et comme dans les conférences du Comte de Loos il a été fait mention d'un projet d'assembler une Armée pour assurer la liberté de la future élection d'un Empereur, on fixe à 14. mille hommes le contingent que la Reine fournira à cette Armée. Le Sérénissime Prince Charles se dispose à retourner à celle qu'il a commandée l'année dernière, mais il ne partira qu'après l'arrivée à *Vienne* de la Princesse Charlotte sa sœur, à la rencontre de laquelle le Comte de Kingl, Grand-Maître des Cuisines de la Reine, est allé, accompagné de plusieurs Officiers de la bouche de Sa Majesté : Elle étoit attenduë au commencement du présent mois d'Avril. Tous les Régimens tant de l'Armée de ce Prince, que des autres qui entrent en campagne, ont dû se trouver complets pour ce rems-là ; & on veut les tenir dans cet état pendant toute la campagne ; les Etats d'Autriche devant fournir pour y contribuer, dès le commencement de l'Été, les recrues qu'ils n'auroient dû donner que l'année prochaine.

Le Conseil de guerre ayant examiné l'affaire du Général Harsch, qui a commandé dans *Praque*, a décidé, que ce Général n'étoit coupable d'aucune faute par rapport aux circonstances qui l'ont mis dans la nécessité de rendre cette Ville aux Prussiens. Le Général Damnitz qui a défendu *Fribourg*, aura aussi incessamment une décharge honorable.

Aux instances réitérées des Puissances qui s'intéressent en faveur des Juifs de Bohême, la Reine n'a voulu jusqu'ici leur accorder qu'un mois de repit ; mais comme ces mêmes Puissances retournent à la charge par leurs Ministres,

III.
*Affaire des
Juifs de Bo-
hème.*

on pense qu'à la fin ils pourront obtenir grâce, quoiqu'un des Ministres de Sa Majesté, auquel deux Députés Juifs s'étoient adressés, leur eut répondu « que la résolution prise à leur
 « égard, étant fondée sur l'équité & sur la ju-
 » stice, l'intérêt n'étoit point capable de la
 » faire changer : Qu'indépendamment des rai-
 » sons qui y avoient déterminé la Reine en
 » dernier lieu, Sa Majesté étoit persuadée que
 » le séjour des Juifs dans ses Etats, y avoit été
 » toujours plus nuisible que profitable; &
 » qu'ainsi il étoit difficile de trouver des motifs
 » qui la déterminassent à changer de résolu-
 » tion. » Le nombre de ceux qui seroient obli-
 gés de quitter la Ville de *Prague*, si la Reine ne pouvoit être engagée à changer de résolution, monte à vingt-mille 650. personnes, suivant la liste qui en a été dressée; & ceux qui se trouvent répandus dans les Cercles ou Provinces de la Bohême, montent à plus de 30. mille. Or le triste sort que leur conduite leur attire, ou du moins qui les menace, a de quoi les consterner d'autant plus, qu'étant obligés de quitter la Bohême, ils ne sauroient absolument où se retirer : Car cette malheureuse Nation ne peut trouver d'azile en *Hongrie*, où elle n'est soufferte que dans quelques districts. Il en est de même en *Pologne*, d'où un grand nombre a été obligé de se retirer il y a quelques années. Un Edit sévère publié contre-eux en *Russie*, leur interdit, sous de rigoureuses peines, l'entrée dans cet Empire. Les Etats d'*Allemagne* où ils sont soufferts, en contiennent déjà un si grand nombre, qu'il est difficile d'y en recevoir davantage. L'*Angleterre* & la *Hollande* se trouvent dans la même circonstance. L'*Italie* est encore une ré-
 gion

gion où ils n'ont rien à espérer, depuis que le Roi des deux Siciles a jugé à propos de révoquer la plus grande partie des privilèges qui leur avoient été accordés. Le reste de l'Europe ne leur offre par-tout que proscription. Et ce qui augmente la peine de ce peuple, c'est qu'étant privé de la plûpart des avantages communs aux Chrétiens, il n'y a de Pays propre pour lui, que ceux dans lesquels il peut commercer & trafiquer. Le Chevalier Thomas Robinson & le Baron Burmania, Envoyés Extraordinaires du Roi de la Grande-Bretagne & des Etats-Généraux, sont ceux qui sollicitent le plus en faveur des Juifs, ensuite des ordres de leurs Maîtres. Outre qu'ils n'ont pas oublié ce que nous venons de remarquer, pour procurer à leurs instances un succès avantageux, ils ont représenté aussi au Ministère « que l'expulsion des Juifs » de la Bohême ne pouvoit qu'être préjudicia- » ble à la Reine, par la diminution réelle qu'en » souffriroient ses revenus, & par la décadence » du commerce dans ce Royaume: Que ce pré- » judice s'étendrait non-seulement sur une partie » de l'*Allemagne*, mais encore sur l'*Angleterre* » & la *Hollande*, à cause des intérêts & des pré- » tentions que les Sujets de ces Pays là avoient à » régler avec les Juifs de Bohême: Que d'ailleurs » la Reine, en leur ordonnant de quitter la Bohe- » me, n'avoit point exprimé dans ses déclara- » tions, le crime par lequel ils avoient pû » s'attirer son indignation: Qu'à la vérité la » conduite qu'ils avoient tenuë dans *Prague* » pendant le séjour des Prussiens, avoit pû être » considérée comme partielle & comme oppo- » sée à la fidélité qu'ils devoient à la Reine; » mais que c'étoit précisément dans des circon- » stances

stances de cette nature, que cette malheureuse Nation, dépourvûë de toute défense, se trouve obligée de subir la loi du plus fort: Que si les Réglemens établis en Boheme par rapport aux Juifs, n'étoient pas jugés suffisans, on pouvoit en établir de nouveaux pour mieux s'assurer de leur fidélité dans la suite; Qu'ils se soumettoient à toutes les conditions que la Reine voudroit leur imposer: Que Sa Majesté Britannique & Leurs Hautes Puissances, outre la considération du propre intérêt de leurs Sujets, ne pouvoient qu'être touchés de la misérable dispersion dans laquelle se trouveroit cette Nation, si la Reine n'avoit la bonté de révoquer ou de modérer ses Ordonnances: Que le cœur généreux de cette grande Princesse leur étoit connu, & que Sa Majesté Britannique & Leurs Hautes Puissances espéroient de le fléchir par leur intercession. C'est à ces remontrances que la Reine s'est déterminée au mois de repit accordé aux Juifs; & peut-être à rester en Boheme, mais en ce cas on assure qu'il paroitra une Ordonnance de Sa Majesté pour établir certaines loix auxquelles cette Nation sera restreinte.

Passant de cette matiere aux Armées, on ne remarque de celle qui est sur les frontières de *Silese*, que le peu qu'en voici. Après s'être retirée de cette Province & mise dans des quartiers de cantonnement dans les Cercles d'*Olmütz*, de *Breraur*, de *Hradjchitz*, &c. les Prussiens, qui avoient pris possession de *Ratibor* & toutes les autres Villes & Places abandonnées, & voulant que ce qu'il y avoit de troupes de la Reine dans le Comté de *Glatz* en sortit également, s'avancèrent dans ce Comté au nombre de douze mille

I V.

*Mouvements
sur les fron-
tieres de Bo-
heme.*

mille hommes d'Infanterie & de Cavalerie commandés par le Lieutenant Général de Lewald. Les Généraux de Helfreich & de Wallis se mirent en marche sur cet avis de Landeck, avec ce qu'ils purent d'abord ramasser de troupes, & s'avancèrent à Halberschwert, où quelques détachemens les joignirent, de sorte que leur force étoit de quatre Bataillons, trois Escadrons de Cavalerie & deux Régimens de Hussars; le tout campa la nuit du 12. au 13. Février, quoique par un froid des plus perçans. Mais le Général Prussien ne parut dans les environs de Halberschwert que vers le soir marchant par divisions, & la nuit empêcha de se mesurer ce jour-là. Le 14. vers les huit heures du matin que le Général Lewald reparut marchant comme le jour précédent, avec huit pièces de campagne & autre artillerie, consistant sur-tout en deux canons pour chaque Bataillon, il vint assez près pour recevoir deux fois la charge des trois Escadrons Autrichiens qui étoient placés dans un fond. Les quatre Bataillons postés sur une hauteur, s'approchèrent alors pour soutenir ensemble une troisième charge à donner. Les Prussiens bien rangés la souffrirent, mais aussitôt après ils dirigèrent sur les troupes de la Reine tout le feu de leurs pièces de Régiment & de campagne, ce qui dura néanmoins peu, à cause de la partie inégale. Cependant voyant que ces troupes n'en furent nullement enfoncées, pour mieux profiter de leur supériorité, ils s'étendirent sur leur droite & sur leur gauche pour les prendre en flanc & les envelopper. Mais ce fut là un signal pour les Généraux de Wallis & de Helfreich, pour faire sonner la retraite, & se replier, ce qu'ils exécutèrent en bon ordre sur

Mittelwalde où ils sont arrivés, après une perte de 180. hommes tués ou égarés & de 126. blessés. Les Prussiens qui se sont remis dans leurs anciens postes après cette action, n'ont pas fait une perte beaucoup moindre, on le voit dans une liste qu'ils en ont publiée, un Colonel, qui est Mr. Gaudi, se trouvant du nombre de leurs morts, qu'ils ne font cependant pas aller au-delà de 50. hommes, mais ils ont eu 7. Officiers blessés, six Bas Officiers & 130. Soldats. Voilà ce qu'on a pû recueillir de plus juste sur ce combat, qui se réduit à peu de chose, quoiqu'il ait fait d'abord de grandes impressions sur le public, à cause de ce qu'en ont porté quelques nouvelles publiques mal visées. La désertion a été grande, sur-tout du côté des Prussiens, pendant la marche de leur Général pour venir aux troupes de la Reine.

Depuis cette affaire les Prussiens n'ont point fait d'autres mouvemens. Comme ils se retrouvent cependant à portée d'insulter de nouveau les frontières de *Bohème*, les troupes Saxonnes se sont mises en devoir de sortir de leurs quartiers de cantonnement, pour s'approcher des frontières du Comté de *Glatz*, ou pour faire d'autres mouvemens qu'une saison plus avancée nous découvrira. En attendant l'Armée combinée d'Autriche & de Saxe se renforce considérablement, par de nouveaux corps qui lui arrivent, & des recrues qui se levent, avec tout le succès imaginable, en *Bohème* & autres Pays héréditaires de la Reine. Celle de Prusse se renforce & se recrute pareillement. Il n'y a que les troupes irrégulières Hongroises lesquelles se maintiennent dans la Principauté de *Teschén* dans la *Haute-Silésie*, qui aient fait depuis l'affaire du 14. une course jusqu'aux

jusqu'aux portes d'*Oppeln*, dont il n'a rien suivi de remarquables. Mais on remarque qu'après une autre course faite par un Parti Prussien dans la *Bohème* où il avoit enlevé quelques habitans & bestiaux d'un Village, ce Parti les a renvoyés, par ordre du Général qui commande dans le Comté de *Glatz*; & que ce Général a depuis défendu à ses troupes de passer la frontière, se bornant à faire des abatis pour couvrir le même Comté, & empêcher les troupes de la Reine d'y rentrer.

Avant de sortir de la *Bohème*, nous dirons que deux mille prisonniers des troupes de la Reine, consistant en Hussars & milices Hongroises, furent échangés sur la fin de Février à *Aunoff* contre un pareil nombre de prisonniers Prussiens : Que cette opération de l'échange des prisonniers, commencée il y a cinq mois par les Généraux *Defin* & *Schlichting*, le premier pour la Reine & le second pour le Roi de Prusse, continuë à se faire avec beaucoup d'unanimité de part & d'autre : Et que les Régimens de *Damnitz* & de *Bareith*, qui ont été échangés dans le même-tems, sont actuellement en marche avec un grand nombre de recrues, pour aller renforcer l'Armée de la Reine en *Italie*.

Nous ajouterons ici, qu'outre les canons aux armes de la Reine qui ont été trouvés sur les remparts de *Praque*, lorsque cette Capitale fut reprise en dernier lieu, & qu'outre ceux que les Prussiens ont abandonnés, il y en avoit aussi aux armes de France & de Saxe; que ceux-ci ayant été employés au siège de 1741. y étoient demeurés, lorsque les François évacuèrent l'année suivante la Bohème; & que la Cour de *Dresde* réclama alors ce qui lui appartenoit

noir de cette artillerie ; mais que ce n'est que depuis peu que la Reine a ordonné de la lui restituer. Cette Cour n'a cependant rien perdu par l'attente : Car la S. M. a poussé les choses à cet égard jusqu'à donner plus que le Roi de Pologne Electeur de Saxe n'avoit lieu d'espérer ; elle lui a fait présent de toute l'artillerie Françoise qui se trouvoit à *Prague*, & l'une & l'autre sont parties depuis le dégel.

La Cour de *Prusse* ne nous montre qu'une grande agitation dans le Ministère depuis l'arrivée de Mr. de Courten, Ministre de France, qui le fréquente très-assidument, & une déclaration faite à celle de *Baviere*, conçüe dans les termes les plus formels, touchant la résolution où elle est de ne point se départir des engagemens mutuels, & d'en soutenir les droits en faveur de la Maison de *Baviere*, avec vigueur dans toutes les occasions.

La Cour de *Saxe* fait voir au contraire qu'elle agira en tout de concert avec celle de *Vienne*, & l'une des grandes preuves qu'on puisse en connoître outre ce qui s'est passé, c'est que le Roi Electeur n'eut pas plutôt pris les rennes du Vicariat de l'Empire pour les Pays qui relevent du Droit Saxon, qu'il a écrit à l'Electeur de Mayence, pour le prier de ne pas oublier d'inviter la Reine de Hongrie & de Bohême à la prochaine Election, dans les formes & sur le même pied que S. A. E. y inviteroit les autres Electeurs. C'est ce qui est exécuté actuellement, le Baron d'Erthal, Ambassadeur de Mayence pour cette commission, s'étant rendu à *Hannover*, puis à *Berlin*, ensuite à *Dresde*, & y ayant fait les invitations pour la future Election, en a fait autant à *Prague*.

Le Felt-Maréchal de *Königsfegg*, venant de

Vienne pour se rendre à *Bruxelles*, s'est arrêté quelques jours à *Dresde*, pendant lesquels il a été plusieurs fois en conférence avec les Ministres du Roi, & mis la dernière main au concert entre les deux Cours, soit sur les opérations à faire cette campagne conformément à la teneur du Traité de *Varsovie*, soit sur les affaires de l'Élection Impériale. Il a continué sa route par *Hannover* & *La Haye*, où il a eu également des conférences quant à ce qui sera exécuté par la double Armée des Hauts-Alliés sur le *Rhin* & aux *Pays-Bas*. Pendant le séjour de Mr. de *Königsegg* à *Dresde*, le Marquis de *Valori*, Ministre de France auprès du Roi de Prusse, s'y trouvoit aussi rendu de *Berlin*, & y a pareillement exécuté une commission qu'on dit relative à la prochaine élection d'un Empereur. Le Marquis de *S. Severin* d'Arragon y étoit de même arrivé de son Ambassade de *Varsovie*; mais ce dernier Ministre de France, on ne le dit avoir été chargé d'aucune commission, puisqu'il a depuis continué son voyage de *Paris*, où il retourne, pour delà aller, dit-on, à la Cour de *Cologne*.

Baviere. La situation des affaires dans cet Electorat n'annonce point encore ce qu'on croit néanmoins devoir attendre des conférences du Comte de *Loos*, Envoyé extraordinaire de *Saxe*, & de l'envoi des Couriers de *Vienne* à *Munich*, & de *Munich* à *Vienne*; c'est à-dire, que quoi qu'on en dise & qu'on en pense, cette situation n'annonce point encore de paix, ni même de suspension d'armes avec la Cour de *Vienne*. Les troupes Autrichiennes, qui depuis ce que nous avons rapporté, & sur-tout depuis la mort du Souverain, s'étoient tenuës dans une espèce de tranquillité,

1e

se disposent à former de nouvelles entreprises. Quatre à cinq mille hommes d'entre-elles s'étant rassemblés sur la fin de Fevrier entre *Deckendorff* & *Regen*, ce mouvement fit soupçonner à *Straubingen*, que leur dessein étoit de passer le *Danubè*, à la faveur de la gelée, pour tenter de surprendre un magasin dressé à *Pladling*, & d'y mettre le feu. Sur quoi on fit marcher un Détachement de la Garnison de *Straubingen*, pour couvrir ce magasin, & renforcer quelques-uns des postes de la gauche de l'*Iser*. On a travaillé aussi à mettre la Ville de *Straubingen* dans le meilleur état de défense, en y réparant les fortifications, & en les augmentant considérablement. D'ailleurs, les levées de recrues se continuent avec beaucoup de force dans toute la *Bavrière*, pour y rendre les Régimens Electoraux complets; le recrutement ordonné par l'Electeur; à l'occasion de la campagne qui va s'ouvrir, étant fixé à treize mille hommes. Par-là, & par des mouvemens que font les troupes Françoises qui sont dans cet Electorat, conjointement avec celles du *Palatinat* & de *Hesse*, qui n'ont point été rappellées chez elles, comme on l'avoit dit, il paroîtroit d'autant plus que l'Electeur reste dans la résolution de ne point se départir des engagements contractés par le Prince son pere, qu'un Corps de François se porte actuellement de la *Souabe* sur le *Danube* pour agir avec les troupes de leur nation, s'il n'y avoit sur le tapis des affaires qui font concevoir autre chose; & qui donnent espérance aux Habirans de ce Pays, de se voir enfin délivrés bientôt des calamités dans lesquelles la guerre présente les a plongés.

Ce fut le premier Mars que l'Electeur donna audience au Baron de *Kesselstatt*, qui étoit arrivé

à *Munich* quelques jours auparavant, & lui remit une Lettre d'invitation de la part de l'Electeur de Mayence, pour assister à la future Diète dans laquelle se fera l'élection d'un Empereur. Jusqu'à cet événement, Son Altesse Electorale exercera le Vicariat de l'Empire pour les Pays qui relevent du Droit Franconique, l'Electeur Palatin le lui ayant cédé pour cette fois-ci privativement, mais sous la condition expresse de jouir de l'alternative dans le même cas.

Remontons maintenant vers le *Rhin*, & voyons ce que nous montrent les Armées qui sont aux environs de ce Fleuve. Les premiers mouvemens de celle du Duc d'Ahrenberg ont fait repasser la *Lahn* à tous les Détachemens que les François avoient sur la droite de cette riviere; puis ils ont abandonné *Dietz*, *Lahnstein* & *Nassau*, après en avoir reçu 8500. florins de contribution; & ayant un Hôpital à *Idstein*, ils l'en ont aussi retiré pour le transporter au-delà du *Rhin*. Ensuite, celles de leurs troupes qui étoient sur le *Meyn*, l'ont repassé à *Aschaffenburg*, à *Hæchst* & à *Floersheim*, ne laissant dans ces deux derniers endroits qu'un Détachement pour couvrir les bagages qu'ils ne pûrent d'abord emmener avec eux. Ces troupes, dont la retraite s'est faite d'ailleurs d'assez bonne grace, ayant passé le *Meyn*, se sont cantonnées en partie à *Offenbach*, à *Ober-rath*, à *Niedernath*, à *Schwanheim*, & dans quelques autres Villages voisins de *Francfort*; & ce qui ne trouva point de place, campa sous des tentes. Cette opération entamée vers le 15. Fevrier, dura jusqu'au 22. que les Hussars Autrichiens commençans de paroître en grand nombre sur la droite du *Meyn* vers *Francfort*, attaquèrent le Village de *Floersheim*, mais sans autre

V.
Armée du
Maréchal
de Maille-
bois.

succès

succès que d'avoir tué la garde avancée, à cause d'une forte opposition qu'ils y trouverent. Un autre Détachement, ayant passé la riviere dans des barques pour reconnoitre la position des François, a aussi donné l'alarme à quelques-uns de leurs postés les plus avancés vers le *Meyn*. Il y avoit eu quelques jours auparavant près de *Wisbaden* une escarmouche assez vive entre 150. des mêmes Hussars & un Détachement François, qui dirigeoit sa retraite par le *Rhingau*, & qui fut obligé de prendre la fuite en abandonnant quelques bagages. Continuons le récit des mouvemens des troupes Françaises:

On avoit cru d'abord que ces troupes, après avoir repassé le *Meyn*, seroient retournées au-delà du *Rhin*; joindre celles qui étoient restées sur la gauche de ce fleuve. Mais les dispositions que faisoient le Maréchal de Maillebois, n'annonçoient encore rien de semblable sur la fin de Février. Les vûes de ce Général paroissent tendre au contraire à se rendre maître de la rive gauche du *Meyn* depuis *Mayence* jusqu'au delà de *Selingenstatt*, afin de conserver la communication avec les troupes Françaises de la *Souabe*, & d'en recevoir, en cas de besoin, du renfort. Cette position lui assuroit en même tems la communication avec la Baviere. Le Maréchal de Maillebois jugeant de plus qu'il lui seroit important d'être maître de la *Basse-Moselle*, aussi bien que de la partie du *Rhin* qui se joint avec cette riviere à *Coblence*, après avoir communiqué ses desseins à sa Cour, en a obtenu la permission d'agir en tout conformément à ses vûes, & par conséquent de tirer d'ou il voudroit tous les renforts qui lui seroient nécessaires; ce qu'il a fait exécuter en faisant venir à lui de la *Souabe*

Un corps de six mille hommes , & un autre de huit à neuf mille des trois Evêchés & de la Lorraine : ce dernier corps , ainſi que nous l'avons déjà dit , lui étant arrivé ſous le commandement du Lieutenant - Général de Lôwendahl , par l'Archevêché de *Treves* & le *Hundsruock*. Enfin le Maréchal de Maillebois , qui de *Worms* a mis au commencement de Mars ſon Quartier-général à *Gros-Gerau* , en faiſant avancer toutes ſes troupes ſur la gauche du *Meyn* , & ſur la droite du *Rhin* , l'a mis enſuite à *Hœchſt* , qu'il fait fortifier , & ce après avoir fait établir cinq ponts ſur le *Meyn* , les uns au-deſſus & les autres au-deſſous de *Francfort* , ſur lesquels ſon Armée forte de 52. Bataillons & de 61. Eſcadrons , y compris tous les renforts qu'il a reçus , a paſſé ſucceſſivement cette Riviere , & ſe trouvoit le 15. Mars preſque entièrement renduë de l'autre côté.

Les François conſervent , quoique dans leur nouvelle poſition , de grands magazins à *Worms* & à *Spire*. Ils n'y touchent pas : Et comme il n'y a plus ni foin ni avoine dans le Pays de *Darmſtatt* , ils achètent à *Francfort* & dans les environs , quoiqu'à un prix exceſſif , tous les fourages qu'ils peuvent en tirer , tant pour leur propre ſubſiſtance , qu'afin d'ôter à l'Armée des Hauts Alliés les moyens de ſubſiſter. Mais leur campement ſur le *Meyn* & aux portes de *Francfort* , n'étant pas regardé par le Magiſtrat de cette Ville bien convenable dans un tems qui approche celui d'une nouvelle Election Impériale , il a fait à ce ſujet une députation à Mr. de la Noüe Miniſtre de France , qui a répondu à ſes repréſentations « Que la France étant ſi fort » intéreſſée à la conſervation & tranquillité » d'une Ville avec laquelle les Sujets de ſa Cou-

» bonne faisoient un commerce considérable, &
 » avoit ordre de l'assurer, que la Ville non-seu-
 » lement n'a rien à craindre de la part des trou-
 » pes du Roi son Maître, mais que Sa Maj.
 » Très-Chrétienne s'empressera de donner à la
 » Ville des marques de sa bienveillance dans
 » toutes les occasions qui se présenteront. »
 Les mêmes assurances de bienveillance & de
 protection ont été renouvelées au Magistrat de
Francfort par le Maréchal de Maillebois.

Cependant si les troupes Françoises persi-
 stoient à garder le *Meyn* de la maniere qu'ils s'y
 trouvent présentement, les Electeurs pourroient
 bien transférer ailleurs leur Diette d'Electi-
 on, car on ne fait, pour ainsi dire, encore aucunes
 vraies dispositions à *Francfort* pour la tenir.
 Mais voyons si les mouvemens de l'Armée des
 Hauts-Alliés ne feront pas faire de changement
 à la position de celle de France.

Le Cercle Electoral du Rhin assemblé à *Franc-
 fort*, à cause des circonstances critiques où le-met-
 tent les affaires de la conjoncture, & des trou-
 pes qui sont sur son territoire, après les résolu-
 tions qu'il nous a déjà montrées, prit encore
 vers le milieu du mois de Fevrier celle dont
 voici la substance « Le Cercle ayant délibéré
 » sur le parti qu'il lui convient de prendre dans
 » cette conjoncture critique, a jugé devoir s'en
 » tenir à la neutralité qu'il a embrassée au mois
 » de Mai de l'année 1743. Ainsi il est déter-
 » miné à ne rien accorder qui puisse être opposé
 » à cette résolution; mais à la soutenir au con-
 » traire par tous les moyens dont les Consti-
 » tutions de l'Empire permettent de se servir.
 » A cet effet, il est nécessaire d'entretenir les
 » troupes du Cercle sur le pied d'augmentation

où elles ont été mises à l'occasion de la con-
joncture présente, c'est-à-dire, à raison du
triple des contingens ordinaires. Le Cercle
est pareillement résolu d'éviter avec la plus
scrupuleuse attention, tout ce qui pourroit
tendre à la moindre offense : Au surplus, com-
me les quartiers d'hiver que les troupes Fran-
çoises ont pris sur le territoire de ce Cercle,
lui sont extrêmement à charge, & que le
décès de feuë Sa Majesté Impériale ne per-
met plus d'avoir recours à sa dignité suprême,
pour obtenir du soulagement à cet égard ;
le Cercle considérant que les troupes Fran-
çoises ne peuvent plus être regardées, depuis
la mort de l'Empereur, comme troupes auxi-
liaires du Chef de l'Empire, qui est le titre
sous lequel elles sont désignées dans les Let-
tres réquisitoires de feuë Sa Maj. Imp. il a été
résolu de s'adresser à l'Electeur de *Mayence*,
comme Directeur du Cercle, pour le prier
de faire part de cette résolution au Maréchal
de Maillebois & à Mr. Blondel, Ministre de
France, & d'insister en même tems auprès
d'eux, pour que les troupes Françoises se re-
tirent du territoire de ce Cercle, & que l'on
ait soin d'acquitter, d'une manière conforme
aux Constitutions de l'Empire, ce qui
peut être dû par ces troupes, pour les four-
nitures de vivres & autres qui leur ont été
faites : Et enfin, comme les Cercles de *Souabe*
& de *Franconie* se trouvent dans les mêmes
circonstances que le Cercle Electoral du *Rhin*,
la présente résolution leur sera aussi commu-
niquée, afin que l'on puisse concerter avec
eux les mesures qui seront jugées les plus

» convenables relativement aux considérations
 » exprimées ci-dessus. »

La communication de cette résolution a été faite, comme il y est exprimé, aux Cercles de *Souabe* & de *Franconie*, qui, après délibération dans leurs assemblées, se sont déterminés au même parti que celui du Cercle du *Rhin*, lequel est de se tenir associés, & de songer à avoir une Armée de neutralité en campagne, pour obvier à tous les inconvéniens, & parer tout danger dans la conjoncture des affaires présentes. Les mesures sont du moins prises par tout pour prévenir que la sûreté publique dans l'Empire ne soit pas troublée à l'occasion des Armées. Voici au surplus un Mémoire que l'Electeur de *Mayence* a fait remettre au Maréchal de *Mallebois*, en lui faisant communiquer la résolution du Cercle du *Rhin*.

VII.
 Mémoire
 au Maré-
 chal de
 Maillebois.

C'est de la part du Cercle Electoral du Rhin, que son Ateffe Electorale de *Mayence* fait représenter à Son Excellence Mr. le Maréchal, par les Deputés nommés à cet effet : Que les Etats de ce Cercle assembles en Diette à *Francfort*, ayant pris en délibération les circonstances présentes, ont trouvé nécessaire, & ont requis Son Alt. Elect. comme Directeur du Cercle, de faire connoître à Son Excellence le Commandant en Chef des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne dans ces contrées, que les Etats mentionnés persistant dans la neutralité arrêtée par le résultat de l'Empire, que feu Sa Majesté Impériale, de glorieuse mémoire, a ratifiée elle-même de la manière la plus solemnelle, & qui a été reconnue par Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que par les autres Puissances Belligerantes, & étant résolu de la maintenir, & d'en conserver la joiñs-

sance

sance par tous les moyens convenables; ils ne sauroient voir qu'avec une surprise & une douleur extrêmes, que les troupes confiées aux ordres de Son Excellence, soient entrées non seulement dans les territoires de ce Cercle, où elles ont pris des quartiers à leur propre volonté, depuis un tems considérable; mais qu'elles y subsistent encore actuellement, au moyen des impositions excessives dont elles font à leur gré la répartition dans le Pays.

Sur les premières réquisitions de Son Excellence Mr. le Maréchal de Maillebois, & dans lesquelles étoient exprimées les promesses les plus fortes d'un paiement prompt & immanquable, il a été déclaré, qu'on ne se prêteroit point à ce qui pourroit excéder le terme d'un passage direct & innuisible. Cependant l'entrée de ces troupes, aussi bien que leur logement, s'est faite à tous égards de leur propre chef. Elle a été suivie d'Ordonnances arbitraires & d'exactions qui surpassent les charges ordinaires qu'on exige des Pays dans un tems de guerre formelle, & elles sont allées à un tel point, que le Sujet s'est vu contraint par toutes sortes de manœuvres, de fournir tant en subsistances qu'en argent comptant, au delà de ce que le besoin requeroit, soit pour les troupes mêmes, soit pour les places qu'elles désignent sous le nom de places mortes. On ne s'en est point tenu là. Le fardeau paroît encore s'appesantir & menacer jusqu'à la postérité de ceux qui souffrent.

Les réquisitoriales de feu Sa Majesté Impériale arrivées dans ces circonstances, ne demandoient autre chose que le simple passage. Cette réquisition fut suivie néanmoins d'un séjour permanent & de quartiers d'hiver dans les formes. Les Etats du Cercle Electoral se virent obligés d'avoir recours à leur auguste Chef, & de lui en faire leurs représentations

zions. Il y avoit d'autant plus lieu de s'en promettre du soulagement, que ces quartiers sont directement contraires aux Loix de l'Empire & aux assurances positives de feu Sa Majesté Impériale.

La mort inopinée de ce digne Prince (l'Empereur Charles VII.) a éludé cette juste attente : Mais elle a rendu en même - tems aux troupes dont il s'agit, le nom qui leur est propre, au lieu de celui d'auxiliaires, sous lequel elles étoient désignées. Le Cercle Electoral n'a donc pu s'adresser pour ses griefs & pour en obtenir la réparation, qu'à celui qui se trouve sur les lieux à la place de Sa Majesté Très-Chrétienne.

La confiance des Electeurs, Princes & Etats du Cercle Electoral du Rhin dans l'équité de ce Monarque, est trop fondée pour qu'il leur soit possible de douter, que Sa Majesté Très - Chrétienne ne veuille bien réfléchir à ce que des voisins neutres & membres de l'Empire lui demandent avec tant d'instance. La connoissance qu'ils ont de la pénétration & de l'équité reconnue de Mr. le Maréchal de Maillebois, leur persuade aussi qu'il y fera une attention convenable.

Et c'est en conséquence de ce que dessus, que le Cercle Electoral n'a pu se dispenser, par les présentes, de faire réquerir Mr. le Maréchal, pour qu'il voulût faire en sorte de prendre des mesures effectives, afin de retirer au plutôt les troupes qu'il a sous son commandement, du territoire des mêmes Etats neutres, & de leur faire payer & rembourser le prix des vivres qui ont été fournis ; comme aussi de réparer le dommage qui a été causé, & d'accomplir à cet égard les justes promesses dont on a accompagné les réquisitions.

Le Cercle Electoral ne demande rien que de très-légitime. Il se flatte donc de l'obtenir, & il en conservera

servera envers Mr. le Maréchal une reconnoissance des plus parfaites.

Ce Mémoire si mesuré dans tous ses termes & si prévenant, on a appris que le Maréchal de Maillebois l'avoit reçu d'une manière bien gracieuse, & qu'il avoit promis d'en appuyer le contenu autant que les circonstances le lui permettroient.

Mais Mr. de Maillebois pourra laisser l'exécution de cette promesse au Prince de Conti, qu'on dit arrivé à l'Armée Françoisé pour la commander à sa place. Il changeroit ainsi avec ce Prince: Car sa destination paroît être d'avoir le commandement de l'Armée, qui, conjointement avec celle d'Espagne, veut introduire l'Infant Don Philippe en *Italie*.

Venons maintenant à l'Armée Alliée qui est aux ordres du Duc d'Ahrenberg. Les troupes qui composent cette Armée, savoir, celles d'Autriche, d'Hollande, de Hannover & un corps de dix mille Munsteriens, commandé par le Général Wengen, s'étant rendus les uns après les autres sur la *Lahne*, dans les derniers jours du mois de Février & les premiers du mois de Mars, elles ont passé successivement cette rivière, pour se trouver rassemblées vers le 18. ou le 20. du même mois. Le Duc d'Ahrenberg avoit d'abord établi son quartier-général à *Siegbourg*, puis à *Neuwied*. Le Lieutenant-Gén. Smitslaert qui commande les Hollandois, mit alors le sien à *Distz*; & le Général Sommersfeld commandant les Hannoveriens, le prit à *Limbouurg*.

Il n'y eut que deux Baraillons & quelques Escadrons de troupes Autrichiennes qui demeurèrent dans le Duché de *Bergues* pour encaisser une petite somme restant des contributions imposées

VIII.
Armée des
Hauts - Als.
liés.

IX.
Contribu-
tions don-
nées par les
Etats des
Duchés de
Zuliers &
de Bergues.

posées à ce Duché. Car depuis celles que devoient payer le Duché de *Zuliers* portant 531633, florins d'Allemagne, non compris le contingent de la Noblesse, celui de *Bergues* a été taxé aussi à une quantité de rations & de portions, faisant somme de 250. mille florins, & ce non-obstant des représentations que l'Electeur Palatin avoit fait faire à cet égard au Duc d'Ahrenberg, tendant à faire connoître qu'il devoit être à couvert d'hostilités auxquelles il n'avoit donné aucun lieu. Or cette nécessité du paiement des contributions a fait prendre le parti à Son Altesse Electorale Palatine de notifier aux Officiers des deux Duchés, par des ordres datés du 22. Fevrier, qu'ils eussent à ne point se soumettre à ce qu'on exigeoit d'eux, d'empêcher même qu'on ne se saisisse des sommes qui étoient déjà prêtes, & dans cette vûe de les envoyer à *Mannheim*. Il fut en même-tems ordonné aux Habitans des deux Duchés de prendre toutes les mesures possibles pour la conservation de leurs biens & de la sûreté de leurs personnes : Mais, ordre de peu de force, quand la ruine doit en suivre l'exécution. Aussi, quoique les intentions de l'Electeur Palatin sur ce sujet semblaient être des plus précises, comme on se trouvoit hors d'état dans le Pays de *Zuliers* & de *Bergues* de résister aux troupes Autrichiennes, les habitans ont fait tous leurs efforts pour fournir ce qui leur étoit demandé. Ils l'ont même fait de maniere qu'aucuns moyens violens n'a été employé, & qu'à la fin il s'est trouvé un excédent de quelques milliers de florins, que le Comte de *Graissrugg*, Lieutenant-Général chargé du recouvrement de ces contributions, a fait restituer aux Officiers du Pays.

Suivons

Suivons l'Armée. Après un grand Conseil de guerre tenu à *Neuwied*, la plus grande partie des troupes Autrichiennes & Hollandoises marcha en avant par *Zelters* & *Wisbaden*, & celles d'Hannover par *Friedberg*, pour se rendre à la hauteur de *Mayence*, où étant arrivées, elles se mirent à cantonner en front de bandiere depuis *Wisbaden* jusqu'à *Friedberg*, les Autrichiens à la droite, les Hannovriens à la gauche, & les Hollandois au centre. Le reste des troupes Autrichiennes qui étoit encore pour lors vers *Limbourg*, reçut l'ordre de marcher en avant pour venir joindre celles qui étoient déjà à la hauteur de *Mayence*. Ce qui n'avoit pas joint des troupes Hollandoises & Hannovriennes reçut le même ordre, & tout se mit en marche pour une réunion parfaite, d'où l'on pût se porter efficacement sur le *Meyn*, & en venir à quelque action avec l'Armée Françoisé, afin de l'obliger à repasser le *Meyn*. Mais cette Armée venoit de le passer en telle force le 13. en trois différens endroits, savoir, à *Burgel*, à *Hœchst* & à *Floersheim*, que le Général Baroniai, qui s'étoit posté dans le Château de *Mosbach* avec les Hussars de *Caroli*, quatre Compagnies de Grenadiers & deux pièces de campagne, fut obligé de se retirer; & que les autres détachemens de l'Armée Alliée, qui s'étoient étendus dans la plaine, se replierent pareillement, mais dans le meilleur ordre, puisqu'ils ne perdirent que quelques hommes d'une décharge de trois détachemens François qui étoient à la tête de leur Armée. Il n'y eut qu'un corps de troupes de Hannover, qui ne voulant ou ne pouvant se retirer à tems du Château de *Cronembourg* à une lieüe de *Königsstein*, y fit ferme. Il étoit commandé par Mr. Luttig,

X.
Corps d'Hannovriens
fait prisonnier de guerre.

Luttig, Colonel d'Artillerie, ayant à ses ordres un Lieutenant-Colonel, un Major, quatre Capitaines, quatre Lieutenans, trois Enseignes, 419. Fusiliers de différens Régimens, 30. Maîtres & six Hussars. Le Château fut investi par un Détachement d'environ 2200. François. Mr. Luttig fit mine de s'y défendre, ce qui engagea le Commandant François de faire venir quatre pièces de canon, auxquelles les Hannovriens répondirent d'abord de quelques pièces de campagne; mais ils battirent la chamade une heure après, & se rendirent prisonniers de guerre.

Les postes avancés de l'Armée des Hauts Alliés se sont repliés, depuis cet événement, sur d'autres qui étoient encore le 16. Mars dans les gorges du *Westerwald*; & les François se fortifièrent au même-tems sur la *Nied*, faisant des Détachemens qui battoient la campagne jusques aux portes de *Königstein*, de *Wisbaden* & de *Friedberg*. On croit ainsi qu'il y aura bientôt, dans le voisinage de *Mayence*, une grande action; la manœuvre des François paroît être en attendant d'empêcher l'entière réünion des Corps qui composent l'Armée du Duc d'Ahrenberg vers cette Ville.

Dans cette conjoncture, il n'y a de précautions que l'Electeur de ce nom n'ait fait prendre pour sa Capitale, il en a fait renforcer la Garnison & armer les Habitans. Les Ministres de diverses Puissances s'y rendent successivement, & on y a vû, entre-autres, Mr. Burish Onslow, qui exécute, de la part du Roi d'Angleterre, de grandes commissions dans l'Empire, conjointement avec le Baron d'Aylwa, Envoyé des Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas; & Mr. de Blondel Ministre de France auprès
des

des Cercles du Rhin. Ce dernier a fait des propositions à l'Electeur, qui, à cause du séjour que les troupes Françoises continuent à faire dans l'Empire, n'ont pas été jugées acceptables.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.*

Russie. On a expédié un nouvel ordre pour la marche des troupes auxquelles il a été commandé de se tenir prêtes à partir. Mais, quoiqu'on eut fait entendre que cette marche se feroit en exécution du renouvellement de l'Alliance perpétuelle entre la Cour Impériale de Russie & l'Auguste Maison d'Autriche, cette marche doit ne regarder, quant à présent, que douze mille hommes qu'on destine pour le service du Roi de la Grande Bretagne. Encore n'est-il pas absolument décidé si elle aura lieu; on prétend à ce sujet que la mort du feu Electeur de Baviere, changeant le système des affaires dans l'Empire, Sa Maj. Imp. Czarienne s'est déterminée à n'y point prendre de part, avant que l'on puisse juger de la maniere dont se termineront les différends entre les Cours de Vienne & de Munich, & en faveur de quel Prince se réuniront les suffrages pour la prochaine élection d'un Chef dans l'Empire Romain. Au surplus, quelques conférences longues & sérieuses du Comte de Mardefeld, Ministre de Prusse avec le Comte de Bestuchef-Rumin Grand Chancelier; conférences qui ont eu pour objet les Traités défensifs & de garantie qui subsistent entre

entre la Russie & la Prusse, & nommément la garantie stipulée par l'accession de la Czarine au Traité de Breslau, depuis, dis-je, ces conférences dans lesquelles le Comte de Mardefeld a réclamé l'exécution de ces Traités, on peut assurer que S. M. Imp. Czarienne est dans les dispositions les plus favorables à employer son entremise pour contribuer à la pacification des affaires de l'Europe; & c'est ce qui a été déclaré, par son ordre, aux Ministres étrangers. Voilà donc, à quoi la Cour Russe paroît déterminée. Le Comte Urfin de Rosenberg, a cependant toujours le meilleur accueil des Ministres de la Cour, & des audiences fréquentes de l'Impératrice, dans l'une desquelles ayant communiqué le Traité de la quadruple alliance conclu & signé le 8. Janvier dernier à *Varsovie*, les conférences postérieures qu'il a eues avec le Grand Chancelier, ont eu pour objet l'invitation que la Reine sa Souveraine & les autres Puissances alliées par le même Traité, avoient résolu de faire pour engager l'Impératrice à y accéder.

Quant à Mr. d'Aillon, Ambassadeur de France, il ne paroît nullement que ce qu'on a débité sur son compte, soit véritable, ni qu'il doive être relevé par un autre Ambassadeur; il convient ainsi de réduire à rien ce qui a été avancé au sujet de ce Ministre, qui s'attendoit au contraire d'avoir sur la fin de Février son Audience publique de l'Impératrice, afin de la reconnoître en cette qualité au nom du Roi son Maître.

Dannemarc. Les affaires de l'Empire continueront à n'avoir aucune influence sur celles de cette Couronne, le Roi ayant déclaré, depuis

puis la mort de l'Electeur de Baviere, qu'il persistoit dans la résolution de ne rien changer au systême de neutralité qu'il a suivi jusqu'à présent. Mais l'affaire de *Schleswig* est à présent ce qui fait l'objet des négociations des Ministres de S. M. Danoise près des Cours étrangères, à cause que les droits de la Cour, quels qu'ils soient sur ce Duché, auroient peine à se soutenir contre la Maison de Holstein, qui est dans l'attente de se voir en possession des deux principales Couronnes du Nord, qui sont celles de *Russie* & de *Suede*. Nous pourrons donner sur cette affaire quelque notion dans un autre Journal. Nous acheverons en attendant ce petit article du Nord, en disant de la Cour de *Stockholm*, qu'on y a été dans une espèce d'allarme au sujet d'une fausse couche qu'a faite la Princesse Epouse du Prince Successeur au Trône de *Suede*, mais dont cette Princesse est heureusement rétablie.

Et quant à la *Pologne*, que le Roi de Pologne Electeur de Saxe a fait assurer les principaux Sénateurs, que l'exercice de son Vicariat de l'Empire, ne l'empêchera pas d'accorder aux affaires de Pologne tous les soins & toute l'attention qu'il leur doit, ni même de se rendre à *Cracovie* pour y tenir une Diète extraordinaire, si on la juge nécessaire; témoin de ceci la Lettre suivante, que le Comte de Brühl, premier Ministre d'Etat & du Cabinet du Roi, en qualité d'Electeur de Saxe, a écrite au Cardinal Lipski, Evêque de *Cracovie*.

M O N S I E U R ,

Comme le grand événement arrivé par la mort de l'Empereur défunt, de glorieuse mémoire, pourroit faire craindre en Pologne de n'y pas revoir le Roi de long-tems, & que quelques personnes pourroient même pousser leurs appréhensions jusqu'à se croire abandonnées de Sa Majesté, dans la supposition que la Couronne Impériale ne sauroit manquer de lui être déferée; je dois, par son ordre exprès, rassurer V^{otre} Eminence à cet égard. Le Roi est trop religieux observateur de ses engagements, & il aime trop la Pologne pour perdre jamais ses intérêts de vûë. Au contraire, les premiers soins de Sa Majesté, de quelque façon que les affaires tournent, tendront toujours à l'observation de ses engagements avec les Etats de Pologne, ainsi qu'à l'avancement de leur bonheur & de leur félicité. Et c'est dans cette vûë que le Roi, quoique sa présence soit très-nécessaire en Saxe pendant l'exercice du Vicariat de l'Empire, se propose de ne point attendre le terme ordinaire de la tenuë de la Diëtte; mais de retourner en tenir une extraordinaire le plutôt qu'il lui sera possible. C'est sur quoi V^{otre} Eminence peut compter. Elle aura la bonté de porter ces bonnes & sincères intentions du Roi, à la connoissance de ses compatriotes. A Dresde le 3. Fevrier 1745.

L O R R A I N E .

ENtre ceux qui se sont distingués à la mort de Son Altesse Royale Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine & de Bar, Souveraine de Commercy, Messire Jacques Collenel, Abbé de la célèbre Abbaïe de Sr. Benoît en Woivre,

à été un des plus zélés. Ce Prélat, après avoir assisté aux Services de la Primatiale à Nancy, célébrés par ordre de Sa Majesté Polonoise pour le repos de l'ame de Son Altesse Royale, de retour chez lui se prépara, de propre mouvement pendant huit jours, à en célébrer un qui ne cédât en rien, proportionnément, à ceux de la Primatiale. L'Eglise en noir fut ornée de festons aux armes accolées de Lorraine & d'Orléans. Au milieu s'élevoit un magnifique Catafalque orné de cartouches, environné d'un grand nombre de cierges & de flambeaux. Au-dessus, sous un beau crêpe, la Couronne, le Sceptre, & la Main de gloire posés en sautoir; la Foy, l'Espérance, la Charité, ces vertus posées deux à la tête & une aux pieds, faisoient l'éloge funébre de la Defunte. Le tout ainsi disposé pour le 19. Janvier, Mr. l'Abbé y officia pontificalement à la Messe, ainsi que la veille à tout l'Office des Morts, grand nombre de Prêtres Séculiers & Réguliers d'alentour, y ayant été invités. Il y avoit des Messes sans cesse & sur différens Autels depuis cinq heures jusqu'à midi: plusieurs Officiers distingués d'Epée & de Robbe priés à cet effet, y joignoient aussi leurs prières, qui furent ensuite tous regalés aussi splendidement que délicatement.

On a fait de grandes & magnifiques réjouissances pendant trois jours consécutifs au Château de Lunéville, à l'occasion du mariage du Dauphin, & on y'a tiré, par ordre du Roi, l'un des plus beaux feux d'artifices qui pût être imaginé. Il représentoit le Temple de l'Hyménée. On en voit le dessein dans un Imprimé fait chez le Sr. Le Seure, Imprimeur ordinaire du Roi, à Nancy.

A V I S.

U Ne maladie épidémique, qui depuis peu de tems a fait de grands ravages parmi les Bêtes à cornes sur les frontières de la France, & qui s'est aussi glissée en quelques Provinces des Pays - Bas, ayant donné lieu à la recherche de ce qui seroit capable d'en arrêter le progrès; on avertit le Public que le remède à un si grand mal vient d'être heureusement découvert, qu'il a été éprouvé avec tout succès, & que ceux qui souhaiteront le connoître, en trouveront le composé, & la maniere d'en faire usage, dans un Imprimé qui se débite chez le Sr. André Chevalier, Imprimeur de ce Journal. Le prix est de deux sols.

Autre Avis.

O N a vû dans un Avertissement de ce Journal que le Supplément du Dictionnaire de Moreri, qui s'imprime à Bâle en Suisse, par l'abondance des matieres dont il est enrichi, a été poussé jusques à trois Tomes in fol. & bien exécuté, dont l'impression du deuxiême Tome est achevée & se distribue actuellement aux Souscripteurs de cet Ouvrage chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal. L'on promet le troisiême & dernier Tome au mois de Juillet prochain. L'Imprimeur a annoncé dans son tems le prix des trois Tomes à 37. liv. 10. s. au cours de France, les frais desdits trois Tomes vont au moins à 2. liv. 18. s. Ceux qui ne sont pas encore pourvus du corps complet de ce grand Ouvrage, 9. Tomes in fol. pourront l'acquérir chez ledit Sr. Chevalier à un prix fort modique, qui est de 105. livres net, sans rabais.